

COMMISSION SPÉCIALE
CHARGÉE D'EXAMINER L'ÉTAT
INDÉPENDANT DU CONGO (1885-
1908) ET LE PASSÉ COLONIAL DE
LA BELGIQUE AU CONGO (1908-
1960), AU RWANDA ET AU
BURUNDI (1919-1962), SES
CONSÉQUENCES ET LES SUITES
QU'IL CONVIENT D'Y RÉSERVER

du

LUNDI 02 MAI 2022

Après-midi

BIJZONDERE COMMISSIE
BELAST MET HET ONDERZOEK
OVER CONGO-VRIJSTAAT (1885-
1908) EN HET BELGISCH
KOLONIAAL VERLEDEN IN
CONGO (1908-1960), RWANDA EN
BURUNDI (1919-1962), DE IMPACT
HIERVAN EN DE GEVOLGEN DIE
HIERAAN DIENEN GEGEVEN TE
WORDEN

van

MAANDAG 02 MEI 2022

Namiddag

De openbare commissievergadering wordt geopend om 13.35 uur en voorgezeten door de heer Wouter De Vriendt.

La réunion publique de commission est ouverte à 13 h 35 et présidée par M. Wouter De Vriendt.

Hoorzitting over de erkenning en onderzoek van het verleden en verantwoordelijkheden - de rol van de monarchie met:

- Kim Oosterlinck (ULB);
- Vincent Dujardin (UCLouvain);
- Marcel-Sylvain Godfroid, journalist – auteur;
- Isidore Ndaywel è Nziem (Universiteit Kinshasa).

Audition sur la reconnaissance et l'enquête sur le passé et les responsabilités – le rôle de la monarchie de:

- Kim Oosterlinck (ULB);
- Vincent Dujardin (UCLouvain);
- Marcel-Sylvain Godfroid, journaliste – auteur;
- Isidore Ndaywel è Nziem (Université de Kinshasa).

Le **président**: Monsieur Ndaywel è Nziem, je propose que vous commenciez avec votre introduction.

Isidore Ndaywel è Nziem : Je ne suis pas sûr d'être suffisamment informé des différentes étapes de votre démarche. En effet, j'ai reçu des informations par à-coups. Mon propos ne rencontrera donc pas tout à fait vos objectifs du moment. J'ai cru comprendre que vous me demandiez de dire un mot sur la question de la royauté. Si c'est bien cela, je peux dire ce que j'en

pense.

Je pense qu'au niveau de la population congolaise, globalement, la perception de la royauté a été différente...

Le **président**: En effet, le rôle de la monarchie sera abordé aujourd'hui et nous sommes donc très intéressés à entendre votre introduction et votre propos sur ce sujet. D'avance merci pour votre contribution.

Isidore Ndaywel è Nziem: C'est quelque chose qui a fort changé d'un roi à l'autre et probablement même d'une époque à une autre. S'agissant par exemple de Léopold II, qui est l'objet de tant de controverses et de tant de discussions, Léopold II, à ma connaissance, n'a pas été connu ici. On n'a pratiquement aucune mémoire précise de Léopold II, si ce n'est une mémoire actualisée par les écrits, par ce dont on entend parler. Mais la population congolaise n'a pas vécu une expérience particulière avec Léopold II.

Tandis que, pour le roi Albert Ier, il y a une mémoire qui est évidente, et nous le notons notamment dans le fait qu'à une certaine époque, vers les années 1920, le prénom Albert et le prénom Élisabeth étaient deux prénoms très courants. Cela démontre que, pour les gens de cette génération, on connaissait le roi et la reine. Au demeurant, ils ont, eux-mêmes, organisé des visites au Congo. Il y a des monuments dédiés à Élisabeth ici et là, des fondations de la reine Élisabeth qui sont connues.

Concernant Léopold III, nous savons que c'était un roi qui a également, bien que son pouvoir ait été bref, été très proche du Congo, et particulièrement la reine Astrid. Il y a eu aussi, au niveau de la population congolaise, et spécialement des femmes, énormément d'Astrid à une certaine époque, ce qui démontre très bien qu'on a intériorisé cette mémoire, ce visage de la reine et ses actions.

Naturellement, le grand roi connu est le roi Baudouin. Comme je l'ai expliqué plusieurs fois, c'est d'abord parce que c'est le roi de la décolonisation, et puis c'est le roi qui a énormément frappé la population congolaise, particulièrement par sa grande visite de 1955, mais aussi par sa visite plutôt marginale de 1959, qui a démontré que, dans la décolonisation, Baudouin est resté proche de la population congolaise.

Les sentiments des Congolais peuvent globalement se résumer en deux points. Le premier point, c'est que les Congolais ont toujours eu le sentiment, à tort ou à raison, que la royauté était plus bienveillante et plus proche des populations congolaises que les coloniaux mêmes. Nous avons plusieurs traces de cet élément. Je peux évoquer un extrait du film de Thierry Michel où, pendant la fin du règne de Mobutu, une dame demandait "Mais où est le roi Baudouin? Est-ce que le roi peut permettre que Mobutu fasse tant d'exactions sur la population? Où est le roi pour nous protéger?" On a toujours pensé que le roi, que la royauté étaient plus bienveillants. Et certains faits l'ont d'ailleurs démontré: le roi Léopold II, qui a fait une action forte pour la relance de l'agriculture ouvrière, le fait que le roi Baudouin ait fait sa déclaration bien connue et appréciée, les fondations médicales que j'ai évoquées tout à l'heure, qui démontrent cette proximité avec la population.

Un autre élément à mettre à l'avant-plan, c'est que les Congolais ont tendance à donner au roi plus de pouvoir qu'il n'avait en réalité. On avait une idée de l'organisation de la Belgique, un peu comme dans nos sociétés traditionnelles, où le roi, le chef ou le seigneur avait vraiment le pouvoir sur l'ensemble des actions qui étaient menées, alors que nous étions dans une situation où le roi était très limité, voire même muselé par le gouvernement, par le Parlement. Je considère, pour ma part, que le discours du 30 juin du roi Baudouin n'est pas représentatif de sa pensée profonde. C'est un discours qui a été retravaillé, revu par le gouvernement et, finalement, cela a donné cette image d'un discours néocolonialiste alors que, lorsque le roi s'est exprimé avec un cri du cœur, bien avant lors de la déclaration royale, on voit bien

que c'est un autre discours. Il a été presque censuré par la suite pour qu'il ne raconte pas n'importe quoi.

Voilà, brièvement, ce que je peux vous dire à ce sujet. Je peux aussi répondre à vos questions.

Le président: Merci professeur. Nous connaissons toutes et tous votre expertise à ce sujet et nous sommes très contents que vous ayez bien voulu partager vos idées avec la commission. Il y a encore trois orateurs et, ensuite, il y aura une session de questions par les membres de la commission.

Kim Oosterlinck: Je me suis permis de faire une présentation avec un support pour ma facilité et la vôtre. La manière dont je vais aborder la question est assez circonscrite. Je me focaliserai sur les dettes de l'État indépendant du Congo et sur les dettes coloniales. Ce faisant, je parlerai évidemment du rôle de la monarchie.

L'un de mes domaines de recherche se trouve dans les dettes souveraines dans une perspective historique. J'ai été contacté par deux collègues américains, qui sont juristes - Joseph Blocher et Mitu Gulati - et spécialistes du concept de dette odieuse. Ils m'ont demandé dans quelle mesure on pouvait regarder la question des emprunts émis par Léopold II au nom de l'État indépendant du Congo sous cet angle.

Il se trouve que j'avais travaillé un peu avant avec une mémorante, Siddhartha Mikaba Kibingwa, qui avait travaillé sur cette dette et avait regardé une autre problématique. J'étais donc un peu familier avec ce sujet. Je me suis donc lancé dans l'aventure.

Les dettes odieuses englobent un concept juridique. C'est de la doctrine. Ce sont des dettes qui sont émises typiquement par un dictateur qui ont une série de caractéristiques. Elles sont émises sans le consentement du peuple et contre ses intérêts. Les acteurs sont conscients de ces éléments. Il ne s'agit pas d'un texte de loi, il s'agit d'une doctrine juridique dans laquelle on se pose la question de savoir s'il est légitime de demander au peuple de payer les dettes du dictateur.

Cette thématique est revenue très fortement à la mode à partir de la chute de Saddam Hussein. On s'est demandé dans quelle mesure le peuple irakien devait payer les dettes émises par ce dernier. On se pose la question de savoir s'il s'agit de dettes personnelles du dictateur ou de dettes souveraines.

Cette question est intéressante d'un point de vue historique parce que cette doctrine est déjà développée dans le cadre de la guerre hispano-américaine en 1898. Les États-Unis battent l'Espagne et reprennent Cuba comme possession. La couronne espagnole leur demande de reprendre les dettes cubaines. Les États-Unis refusent, arguant du fait que les dettes émises par Cuba sont en fait des dettes espagnoles qui ont servi à mater la rébellion cubaine. Dans ce cas, c'est assez simple à montrer car dans le prospectus d'emprunt, il est clairement indiqué que l'emprunt servira à mater la rébellion cubaine. Il n'y a donc pas de doute à ce sujet.

Mes collègues américains m'ont demandé de regarder dans quelle mesure on pouvait réfléchir au problème des dettes de l'État indépendant du Congo dans cette perspective. J'ai travaillé avec eux. L'État indépendant du Congo et ses dettes sont complexes. Cela revêt un statut spécifique avec Léopold II qui est souverain de l'État, mais il n'y avait évidemment pas de contrôle démocratique. Mais il est important de comprendre que ces emprunts sont présentés aux tiers comme des dettes souveraines. À un moment, des débats apparaissent pour l'admission à la Bourse. Doit-on payer une taxe ou non, en fonction du type de dettes? On décide qu'il s'agit de dettes souveraines.

Ces emprunts sont émis au nom de l'État indépendant du Congo. Ils sont changés dans plusieurs pays, notamment en France et en Belgique. Il y a énormément de difficultés de placement: les titres sont émis, mais il y a peu de preneurs. C'est important à comprendre car cela jouera un rôle par la suite et car cela explique la complexité qu'il y a à connaître les montants réellement perçus par l'émission de ces emprunts. Au total, j'ai noté huit emprunts différents mis sur les marchés. Un autre problème vient s'ajouter à ceci: les finances publiques sont extrêmement floues. Dans les Archives générales du Royaume, un mémo du ministère des Finances belge daté de 1895 explique, à peu de choses près, qu'on ne sait rien faire avec ce que l'État indépendant du Congo a envoyé comme informations financières. On sait qu'après 1901, il existe un surplus. On a donc une période de départ où les finances publiques sont dans un mauvais état. À partir de 1901, les montants des recettes publiques commencent à dépasser les dépenses publiques.

Pour donner un ordre de grandeur, en 1921, Heenen fait une estimation de ce qui reste - à peu près l'équivalent de 250 millions de francs belges.

Ces dettes de l'État indépendant du Congo

peuvent-elles être vues comme des dettes odieuses? Premièrement, sur le consentement, il est difficile de dire que la population congolaise a été consultée et encore moins qu'elle ait consenti à ces emprunts. D'une certaine manière - et je ferai référence assez souvent à cette source -, le procès qui oppose Louise et Stéphanie de Belgique à l'État belge est intéressant. En effet, on est en présence de personnes qui, d'une certaine manière, étaient proches de Léopold II et qui commencent à donner des informations sur la manière dont non seulement l'État indépendant du Congo était financé, mais qui donnent aussi des informations sur la manière dont il se percevait, d'après elles.

Ainsi, en ce qui concerne l'aspect du consentement, il est difficile de dire que la population congolaise ait consenti à ces dettes.

Deuxièmement, les bénéfices pour le peuple congolais sont difficiles à trouver. On est face à une économie d'exploitation. Il y a un peu de développement, mais la grande majorité de l'utilisation des emprunts est faite pour des éléments qui ne vont pas bénéficier au peuple congolais. On a des utilisations à des fins belges - le musée de Tervuren et Laeken notamment. À l'époque, lorsqu'il est ministre des Finances, de Smet de Naeyer explique que le musée de Tervuren et Laeken serviront à la population congolaise. Je pense qu'on a le droit d'être un peu perplexes sur les bénéfices indéniables qu'il voit pour la population.

On peut même se poser la question de l'enrichissement personnel ou non de Léopold II par rapport à ces dettes. Par contre et c'est de nouveau une source intéressante, on sait que le parti ouvrier belge dénonce de manière continue, Louis Bertrand et Vandeveldé notamment, le fait que les emprunts servent à des travaux personnels du Roi. On pourrait s'imaginer que cela a lieu pour des questions politiques et qu'on se trouve effectivement dans un cadre partisan. Mais dans le cadre du procès de Louise et Stéphanie de Belgique, on découvre notamment que des proches du Roi eux-mêmes reconnaissent qu'une partie des emprunts ont servi à payer des travaux qui n'ont rien à voir avec l'État indépendant du Congo. On a des acquisitions de propriétés, la tentative de Léopold II de dissimuler les ressources dans la Fondation de Niederfullbach, et van Eetvelde, qui est quand même très proche du Roi, explique même que les emprunts de 1900 et 1904 servent, d'après Léopold II lui-même, de trésor de guerre pour pouvoir faire des projets qui lui plaisent par après.

Ainsi, mes co-auteurs et moi analysons que les

bénéfices pour le peuple congolais sont extrêmement limités, voire nuls.

Troisièmement, dans quelle mesure les investisseurs avaient-ils conscience de ces faits? C'est toujours difficile à établir. En effet, nous n'avons pas de moyen de savoir ce qui existe dans la tête des investisseurs. On sait cependant qu'il existe une dénonciation politique quasiment continue. Je reprends ici Louis Bertrand car dans les débats parlementaires, c'est surtout lui qui porte l'étendard de la dénonciation. On a aussi Georges Lorand qui explique que le Congo a rapporté jusqu'ici des cercueils au pays et des dividendes au Roi et aux financiers.

Comme je vais vous le montrer, il est intéressant de constater que, dans d'autres cas comme Cuba et l'emprunt russe de 1906 - qui sont des dettes décriées -, on voit de grands mouvements de cours boursiers quand ces dettes sont dénoncées comme odieuses. Dans le cas de Cuba, c'est dans le cadre de la négociation du traité de paix hispano-américain. Dans le cas de l'emprunt russe de 1906, il s'agit d'un emprunt qui sert à la fois à combler les déficits liés à la guerre russo-japonaise, mais à mater la première révolution russe. Il est dénoncé par Gorki et Anatole France. Il s'agit vraiment d'un emprunt contre lequel il existe une campagne de presse massive en France, au Royaume-Uni et en Allemagne. Il est même repris dans la campagne présidentielle française de l'époque, donc c'est vraiment fort. Pour ces deux cas de figure, on observe de fortes réactions négatives sur le cours de ces emprunts. On voit leurs taux actuariels monter de façon très forte.

En Belgique, on a, comme le dirait Sherlock Holmes, le chien qui n'aboie pas, l'indice principal étant le fait que le chien n'a pas aboyé, ce qui permet de résoudre l'énigme.

J'ai repris ici les taux actuariels des emprunts (les taux correspondant à ce que vous toucheriez si vous gardiez l'emprunt jusqu'à maturité). J'ai repris les taux de plusieurs emprunts de l'État indépendant du Congo (1896, 1898, 1901, 1904, 1906 et par référence, celui du Congo belge au moment de l'établissement de la colonie). Aucun mouvement n'est constaté. Si les investisseurs avaient découvert inopinément que le roi Léopold II, qui s'était présenté comme un homme ayant des visions philanthropiques, ne l'était pas, ils auraient vendu en masse et un fort mouvement boursier aurait été constaté, ce qui ne fut pas le cas. On peut, sur base de cet élément-là, se dire qu'il y a une présomption que les investisseurs étaient au courant. Il ne parvient aucune nouvelle information.

Notre conclusion (de mes coauteurs et de moi-même) est de dire que ces dettes pourraient entrer dans le cadre des dettes odieuses, car elles correspondent à la typologie. Je précise qu'il s'agit de doctrine et que dès lors il n'y a pas d'élément contraignant juridiquement. Ce n'est pas un traité, c'est une doctrine. On en a eu deux utilisations par le passé: en 1923 et en 1898. Ce sont deux cas différents: Cuba et un pays d'Amérique centrale.

Ces emprunts sont repris par l'État belge en annexion de l'État indépendant du Congo. On sait, en lisant les feuilles boursières françaises, que cette annexion est anticipée, mais que la reprise de l'emprunt l'est aussi. Dans le *Journal des Finances* en France dans les années 1900, on dit que cela vaut la peine d'investir dans les emprunts de l'État indépendant du Congo qui deviendront des emprunts du Congo belge dont le risque sera le même que la Belgique.

On a des discussions techniques pour un emprunt (celui de 1888), mais qui n'ont rien à voir avec des questions morales. On a une opposition du Parti ouvrier belge, la seule opposition vraiment majeure et récurrente que l'on observe de manière systématique.

Comment classer ces dettes odieuses? D'habitude, ce concept est invoqué pour ne pas rembourser les emprunts. C'est le cas classique. Par exemple: Saddam Hussein, l'Équateur de Correa qui a utilisé une dérivation de ce concept pour ne pas rembourser des emprunts. Ici, ce n'est pas tellement le cas: il n'a pas été question pour l'État belge de ne pas rembourser ces emprunts. Cela n'a pas été posé à l'époque.

L'autre élément complètement ignoré, est celui des intérêts payés sur ces emprunts, car dans les analyses traditionnelles, le dictateur part. Il n'a pas d'héritier. Il est difficile de demander aux successeurs de payer les emprunts.

Mais l'on peut poser la question de la responsabilité aux deux niveaux: celui de la monarchie (est-ce que la monarchie est responsable? Ce sont des dettes personnelles) et celui de l'État belge qui reprend les emprunts.

La question des dettes coloniales est un sujet sur lequel j'ai moins travaillé; je l'aborderai donc de manière plus générale. On constate que les dettes coloniales ont d'habitude un taux actuariel extrêmement faible. Sur mon graphique, vous pourrez constater que l'on a du 4 %, ce qui n'est pas très élevé. En fait, c'est essentiellement lié à la garantie implicite ou non de l'État colonisateur. On

s'attend à ce que si la colonie fait défaut, la "mère patrie" reprenne les dettes à sa charge. Mais ce faible taux d'emprunt n'est pas forcément synonyme de bénéfice pour la colonie. On a une littérature assez ancienne qui dit que c'est fantastique, quand on a une colonie, on emprunte pas cher. Une littérature plus récente montre que d'abord, c'est une colonie, donc vous ne décidez pas de ce que vous faites; ensuite, vous êtes confronté à de fortes contraintes.

Cela pose la question de l'utilisation des montants. Durant la période coloniale, il y a la question de savoir si la dette est odieuse et si elle a servi ou non. On peut dire, en tout cas, qu'il n'y a pas de décision directe de la population. Mais il est difficile de prouver qu'elle n'en a perçu aucun bénéfice. Dans ce cas-là, on utilise un concept de dettes partiellement odieuses. On essaye de voir dans quelle mesure l'utilisation des fonds a servi à la population ou pas. Cela pose aussi la question de la répartition.

Dans la littérature sur les dettes souveraines, la répartition est d'ordinaire faite en deux temps. On fait d'abord une identification spécifique. Imaginons que j'ai un chemin de fer allant de Vienne à Zagreb. En cas de dissolution de l'Empire ottoman, on va regarder le nombre de kilomètres de part et d'autre dans chaque pays. Puis on tente de faire, même partiellement, un lien entre les bénéfices et la capacité de paiement de la population. En guise d'exemples, on reprend ici la Grande Colombie ou la Fédération d'Amérique centrale, et la clé de répartition de la population au début du XIX^e siècle. Lors de l'explosion de l'Empire ottoman et de l'Empire austro-hongrois, les recettes fiscales étaient essentiellement locales. On regarde donc la recette fiscale de chaque pays. Plus récemment, le PIB joue un rôle, et c'est notamment le cas de la Fédération d'Afrique centrale. Parfois, on a un mélange de critères comme en Tchécoslovaquie pour laquelle on prend à la fois la population et le PIB.

Il y a aussi le *zero option*: l'État reprend l'entièreté de sa dette à sa charge, comme pour la partition du Pakistan avec le Bangladesh où le Pakistan reprend l'entièreté ou de l'Union soviétique où la Russie reprend l'entièreté de ses dettes.

Peut-on faire un parallèle? Oui et non. Le cas est différent parce que l'on n'a pas de partition de l'ensemble des dettes. On peut difficilement imaginer que la dette belge allait être en partie attribuée au Congo. Il s'agit de dettes coloniales. On a des demandes d'un point de vue de droit international, qui sont assez anciennes (années 70), de les effacer et de repartir à zéro

parce que ces pays nouvellement indépendants ne sont pas responsables de la dette. On a surtout, dans le cas de la Belgique, une distinction un peu étonnante puisqu'elle est faite à la fois sur la base de la devise et de la garantie. Les dettes en franc congolais sont reprises par le Congo, les dettes en devises et garanties par la Belgique sont reprises par la Belgique et celles en devises et non garanties sont réparties entre les deux.

Ici, la répartition est assez étonnante, si je la mets en perspective avec ce que l'on fait d'habitude en cas de séparation entre pays, puisque l'on a assez peu pris en compte la capacité de remboursement respective. Cela pose la question de qui est responsable de ces dettes.

J'essaye d'être synthétique. Ma conclusion est que l'implication de la monarchie est très claire dans les emprunts émis par l'État indépendant du Congo. Notre lecture – mes coauteurs juristes et américains et moi-même –, c'est que les dettes de l'État indépendant du Congo peuvent être vues comme des dettes odieuses. On peut se poser la question de savoir si elles ne doivent pas être considérées comme des dettes personnelles.

On a un flou énorme quant aux montants et détenteurs lors de la reprise. C'est important de le comprendre, car si l'on veut produire une estimation, c'est extrêmement compliqué puisque les archives ont été essentiellement détruites. Pour les dettes coloniales, une partie pourrait être vue comme partiellement odieuse. Je n'ai pas travaillé sur les détails ni sur l'utilisation de ces dettes.

Tout ce que je peux dire c'est que le critère de répartition est peu commun puisqu'il ne tient pas réellement compte de l'usage de l'emprunt ni de la capacité à repayer et qu'il faudra analyser une littérature juridique sur la succession coloniale qui est extrêmement complexe.

De voorzitter: Bedankt, professor Oosterlinck, om een aspect te belichten waarover de commissie zich nog niet vaak gebogen heeft. Dat is dus absoluut een meerwaarde voor ons werk.

Vincent Dujardin: Merci Monsieur le président, je voudrais tout d'abord vous remercier de m'avoir fait l'honneur de cette invitation. Vous m'avez demandé de retracer l'histoire d'environ 150 années de liens entre la monarchie belge et son passé colonial en quinze minutes, soit près de dix années par minute. C'est très bien, parce que cela m'oblige à aller à l'essentiel. Le premier constat que je voudrais faire, c'est qu'il y a beaucoup de chantiers à couvrir en la matière, vraiment beaucoup.

Dresser un bilan complet du rôle des rois des Belges face à notre passé colonial est donc aujourd'hui impossible. Je vous remercie, néanmoins, de m'avoir conduit à réfléchir sur ces décennies et donc à songer à une série de mémoires de maîtrise, de thèses de doctorat qui pourraient être réalisés dans le cadre de ces chantiers qui restent immenses, surtout pour l'après-Léopold II, selon moi.

Pour les successeurs de Léopold II, il n'existe aucune synthèse pour aucun roi ou pour le prince régent (le prince Charles) portant sur leurs liens avec le passé colonial. Il existe des travaux de qualité sur des points, sur des périodes précises, de sorte que certaines tendances peuvent apparaître. C'est cela que je vous propose d'évoquer, en me basant sur ces travaux de qualité de collègues ou sur des recherches propres.

En ce qui concerne Léopold II, nous sommes mieux outillés et je crois qu'il existe un consensus historique sur les points les plus importants. Je me permettrai donc d'être assez bref. Premièrement, le souverain était à la recherche d'un projet rentable financièrement, un projet permettant de consolider la jeune nation belge, d'asseoir son rayonnement international, et c'est présent chez lui bien avant 1885. Regardez ce qu'il projetait de dire ici même, - enfin en face, au Sénat - en tant que sénateur de droit en 1861. En 1861! Il voulait dire aux sénateurs qu'il voudrait, une fois roi, créer des colonies qui, en augmentant la richesse publique, procureront les ressources nécessaires pour exécuter dans nos villes des travaux de luxe, d'embellissement et d'assainissement.

Cette phrase disparaît de son projet de discours parce que celui-ci a été revu par ce que nous appellerions aujourd'hui le chef de cabinet du Roi, Jules Van Praet. Ce dernier estime que cette phrase n'est pas très opportune et décide de la supprimer du texte du discours. Mais c'est intéressant, parce que tout est déjà là, dans cette phrase de 1861, en ce qui concerne une Belgique plus belle, plus grande et plus prospère, dont le prince Léopold rêve déjà.

Je vais très vite. On sait qu'entre 1885 et 1895, le Congo, qui devait être une affaire profitable, s'avère être un gouffre financier. Toutefois, à partir de 1895, la récolte de l'ivoire et, surtout, du caoutchouc, commence à rapporter gros sur la base d'un système d'exploitation particulièrement dur pour les populations locales soumises à un régime de travail impitoyable. Ces populations ont connu des violences de grande ampleur, toutes sortes d'exactions qui ne relèvent pas d'actes

isolés.

Il est vrai que certaines pièces d'archives montrent que le Roi a donné des ordres formels pour que ces abus cessent – il n'a effectivement jamais souhaité ces violences –, mais ces appels à la rentabilité continuaient à favoriser la brutalité, parfois de façon oscillatoire. Je pense qu'il existe un consensus sur le fait qu'il n'a pas pris, en tant que monarque absolu au Congo, des dispositions suffisamment fortes pour réformer le système et sanctionner rapidement et drastiquement les agents responsables de ces atrocités.

On sait aussi que l'administration de l'État indépendant du Congo (EIC) était insuffisante et insuffisamment contrôlée. Léopold II n'a pas réussi à susciter l'intérêt d'un grand nombre de Belges pour son projet colonial. En 1890, soit cinq ans après le congrès de Berlin, on dénombrait 175 Belges au Congo.

L'État belge porte aussi une responsabilité certaine dans cette aventure coloniale. Il a investi des sommes considérables dans l'État indépendant du Congo. Je vous donne un chiffre: entre 1876 et 1900, d'après certaines études, Léopold II aurait investi entre 21 et 25 millions de francs, sur la base de sa fortune personnelle. L'État belge, rien qu'en 1890 – donc avant que l'État indépendant du Congo ne devienne rentable –, prête pour 25 millions de francs à l'EIC. Dans toutes les familles politiques traditionnelles, avec des nuances entre elles, on peut noter qu'il y a eu des dénonciations, mais aussi, parfois, des propos particulièrement choquants, en ce compris face à l'existence des atrocités.

Sous Léopold II, je conclus, déjà, on peut dresser un bilan, même si Gustaaf Janssens vous disait à raison, la semaine dernière, qu'il y avait encore des choses à approfondir, en jetant un regard complet sur certains fonds d'archives dont les fameux papiers Goffinet grâce à l'inventaire qui vient d'être mis à disposition, mais on peut encore affiner les choses. Toutefois, sur les points les plus importants, il me semble qu'il y a un consensus historique sur le fait que Léopold II a mis en place un système qui a profité à des particuliers, des entreprises, et plus globalement à la Belgique, que des exactions graves et abondantes ont été commises et que ce système a fait l'objet de critiques au sein même de la famille royale du temps de Léopold II.

C'est là que je passe à Albert Ier, qui est le premier prince, le premier membre de la famille royale à se rendre au Congo en 1909, peu après que celui-ci soit devenu le Congo belge et qu'un grand débat

parlementaire relatif à la reprise du Congo par la Belgique ait eu lieu. C'est d'ailleurs la seule fois que le Congo a été un enjeu électoral. Plus jamais après. Même l'indépendance en 1960 n'a pas été un enjeu électoral. Aux élections de 1961, ce sont les conséquences des grandes grèves qui font l'objet de l'enjeu électoral, et non ce qu'on a appelé la "débandade congolaise".

C'est peut-être également pour cette raison que les partis politiques ne se sont pas tellement engagés ou intéressés au Congo et que les choses n'ont pas changé. Et ce n'est pas moi qui le dis, c'est Albert Ier. Il est au Congo en 1909 et traverse le Congo sur des milliers de kilomètres à pied, à cheval, à vélo... Il trouve ce pays merveilleux, il est impressionné par le réseau fluvial, par la beauté de la nature, par le développement économique qu'il y observe, mais il s'inquiète aussi très clairement de la situation de la population locale. C'est à ce moment-là qu'il écrit dans son journal cette phrase bien connue: "Le travail en Afrique, l'or à Bruxelles, voilà la devise de l'État indépendant". C'est Albert qui écrit cela du vivant de Léopold II.

Il est vrai que cette critique est claire, mais elle n'est pas publique. On sait qu'au même moment, Albert a envoyé un télégramme à son oncle, qui est franchement soutenant au moment où il quitte le Congo, en lui disant son "émerveillement pour la belle contrée dont vous avez fait une colonie belge". Mais en prêtant serment la même année, après la mort de Léopold II, Albert dit publiquement que "c'est une politique d'humanité et de progrès que mènera la Belgique au Congo", ce qui peut bien évidemment être interprété comme une critique indirecte – mais publique, cette fois – de l'État indépendant du Congo. En effet, s'il faut mener une politique d'humanité et de progrès, c'est que la situation n'était pas favorable.

Cela n'empêchera pas Albert de faire encore l'éloge en public de l'œuvre du roi Léopold II dans certains discours, qui ne vont donc pas tous dans le même sens. Une fois devenu roi, Albert se rend encore au Congo à deux reprises et continue à croire que la Belgique doit injecter beaucoup plus de moyens dans la colonie, combattre les maladies et développer les moyens de communication. Il continue à s'inquiéter de l'exploitation avide et aveugle ainsi que du pillage du Congo.

Pour lui, lors de son voyage en 1928, rien n'a changé par rapport au voyage de 1909. Dans une lettre à son fils, autrement dit dans une correspondance privée, il dit qu'il y a une grande avidité partout et une malveillance sans limites. On est ici dans le Congo belge depuis vingt ans. C'est vrai qu'il se montre plus positif pour ce qui

concerne les missions, les jardins du père Gillet, le travail des jésuites, des pères blancs... Il a des propos très élogieux sur leurs sacrifices personnels et sur la formation qu'ils dispensent. Il est vrai que le premier prêtre congolais a été ordonné déjà en 1917 (en 1960, on en dénombre 600). En 1960, il n'y avait encore aucun lieutenant congolais, et autour d'une vingtaine d'universitaires.

Mais il pense qu'il faut aussi plus de "personnel de santé noir", un plus grand nombre de médecins. C'est ainsi qu'après son voyage de 1928 avec la reine Élisabeth, il va soutenir la création du fameux fonds FOREAMI, le Fonds reine Élisabeth pour l'assistance médicale aux indigènes du Congo, dans lequel la reine Élisabeth va aussi mettre de l'argent personnel, et qui vise à développer les domaines de l'agronomie, la recherche médicale et à combattre les maladies locales.

Le roi est très frappé par les propos tenus par un père blanc, lorsqu'il visite ces missions dont j'ai parlées, qui lui dit que "le grand mal, c'est la dépopulation: les localités extra-coutumières, la prostitution, les maladies, les déplacements de la main-d'œuvre, les travaux excessifs", en un mot, "les mauvais résultats du contact pour l'indigène de la civilisation occidentale". "Moralité très inférieure de la plupart des blancs, le commerce très souvent est malhonnête, au Congo il n'y a qu'un principe: faire fortune et revenir le plus vite possible en Europe". Voilà ce qu'écrit le roi Albert en 1928!

Il y a parfois un peu de confusion dans l'historiographie, parce que ce ne sont pas des mots d'Albert Ier, ce sont des propos d'un père blanc qu'il retranscrit, mais, ces propos, il les fait siens, vu que, dans une lettre à son fils, il écrit "l'avidité est partout". Il note encore aussi, en juillet 1928, lors de ce voyage, qu'un autre missionnaire lui dit que, "pour la plupart des blancs, ils ne voient dans le noir qu'une matière taillable et corvéable à merci". C'est l'impression générale que le roi Albert tire de ce voyage. Il retourne encore au Congo en 1932.

Les choses ne s'arrangent pas, si l'on en croit le prince Léopold, futur Léopold III, qui va suivre les traces de son père en matière de politique coloniale. Il y va une première fois en 1925 et se montre là aussi très critique sur les conditions sanitaires de la population locale. On le sait grâce à la correspondance qu'on a conservée, les lettres que Léopold envoie à son père en. Il y retourne en 1933.

Le professeur Ndaywel parlait de la Reine Astrid et de sa présence, comme celle de la Reine Élisabeth, au Congo. Il parle du système colonial

qualifié si justement de politique d'exploitation capitaliste. C'est le prince Léopold qui parle. Il le redit publiquement au Sénat où il parle de la nécessité d'une expression nouvelle de l'éthique coloniale. Il dit que "L'indigène constitue la base de la richesse de toute colonie et que l'amélioration de ses conditions morales et matérielles d'existence est la tâche primordiale que nous ayons à remplir en Afrique". Mais il poursuit en affirmant que: "Dans le passé, la mise en valeur du Congo a été effectuée, comme dans la plupart des pays colonisateurs – donc il pense que c'est la même chose pour les autres colonies – par l'intervention des entreprises capitalistes et en considérant l'indigène comme un simple outil de production".

On retrouve la même expression "simple outil de production" que le Roi Albert notait dans son carnet de 1928 qui n'a pas été publié, du moins pas intégralement. Cela, ce n'était pas public.

Ici, il s'adresse au Sénat. À la suite de son intervention au Sénat, il aura quelques ennuis avec les milieux coloniaux qui le critiquent dans la presse. Par contre, une autre partie du Parlement applaudit chaleureusement. Il n'ira plus au Congo comme Roi régnant. Il ira encore par la suite. Mais alors, vous me direz que si les rois et les princes avaient des idées si claires, pourquoi cela ne change-t-il pas plus? Bonne question!

En fait, le professeur Ndaywel l'a dit tout à l'heure aussi: le Roi règne, mais ne gouverne pas. Je vous donne plusieurs exemples qui démontrent que le Roi a voulu des choses qui n'ont pas été exécutées, et parfois heureusement, comme dans le cas du Roi Léopold III, en 1940. Le ministre Albert De Vleeschauwer, pourtant très léopoldiste, a décidé avec Pierre Ryckmans de placer la colonie du côté des alliés. Car alors, le Roi Léopold III s'entêtait dans une politique de neutralité – ce sera le cas toute la guerre – et ne voulait pas que le Congo soit placé du côté des alliés. Il y aura aussi toute la question de l'uranium pendant la guerre. Là, le Roi règne mais ne gouverne pas. En voilà un exemple.

Il y aura encore des voyages du Roi Léopold III après son abdication, je n'en dis rien parce que nous n'avons pas le temps.

Je passe au Roi Baudouin. Là, vraiment, beaucoup reste à écrire. Il y a quelques travaux qui existent sur des moments, des événements plus précis, mais même ces travaux doivent être approfondis, amendés à l'aune des nouvelles sources qui sont petit à petit rendues disponibles. Je pourrai le détailler si vous le souhaitez. Je m'en tiens ici à quelques tendances sur ce qui est peut-être moins

connu.

Dès le 24 août 1950, le prince royal – il a 19 ans, c'est l'une de ses premières audiences, il a prêté serment début août – reçoit Pierre Wigny, ministre des Colonies, et lui demande combien de temps le Congo restera une colonie belge. C'est vraiment étonnant: on est cinq ans avant le plan Van Bilsen et le jeune prince royal, qui a 19 ans, se demande s'il ne faut pas envisager l'après colonie belge.

Ensuite, le professeur Ndaywel l'a évoqué, il y a le voyage de 1955. Là, Baudouin découvre le Congo, les Belges découvrent le Roi Baudouin, parce que jusqu'en 1955 il n'avait pas montré son vrai visage aux Belges. Le Roi Baudouin tombe amoureux du Congo. Je vous cite une lettre à ses parents lors de son voyage de 1955: "On parle du Congo comme étant la dixième province belge. Ce serait merveilleux d'avoir notre résidence ici et de venir de temps en temps en Belgique, qui ne serait plus qu'un petit district du Congo." Si ce n'est pas le coup de foudre!

Il a 24 ans quand il écrit cela, il est hyper enthousiaste, il avait écrit deux jours plus tôt à ses parents que "Ce Congo que je suis en train de voir est un pays extraordinaire, la population locale est particulièrement sympathique, même les Belges sont sympathiques ici", dit-il. Ce sont les conséquences de la question royale, vous voyez bien ce qu'il veut dire. Il écrit encore: "Il y aurait tant de choses merveilleuses et nécessaires à faire pour eux." Donc au fond, de ce qu'il voit, il dit qu'il faudrait faire beaucoup plus pour les Congolais qui sont extraordinairement sympathiques.

À partir de ce moment, le Congo devient la prunelle des yeux du Roi Baudouin. Il va s'investir de façon très volontariste, dans la foulée de ses prédécesseurs. De retour au pays, il soutient le fameux plan Van Bilsen, qui entend octroyer plus d'autonomie aux populations locales, mais pas l'indépendance pour autant. Il est très attentif au développement interne de la colonie belge. Ce sont des années durant lesquelles il va beaucoup s'impliquer sur le plan politique. Il va vraiment exercer sa magistrature d'influence.

C'est le moment où les Belges vont investir enfin plus au Congo. Le niveau de vie des Congolais augmente substantiellement, les soins de santé progressent. Cela explique des sentiments d'autosatisfaction exagérés au sein de la classe politique belge et peut-être même au palais. Même si vous verrez qu'au palais, on veut faire beaucoup plus.

Il y a un événement qui n'est pas très connu, mais

qui est assez extraordinaire, c'est que le 22 mars 1957, trois jours avant la signature des Traités de Rome, le Roi Baudouin demande à Achille Van Acker, le premier ministre, de différer la signature des Traités de Rome. Pourquoi? À cause du Congo, où il estime – et il a raison – que le Congo belge reçoit moins dans le Traité d'association avec les pays et territoires d'outre-mer que les colonies néerlandaises. Baudouin dit: "Si vous n'arrivez pas à changer cela, il vaut mieux ne pas signer le traité". C'est vraiment intéressant.

Le Roi n'est pas rassuré sur la façon dont le gouvernement agit au Congo et il estime urgent de former des cadres africains dans les domaines politiques, administratifs, économiques et sociaux, mais aussi de réformer les aspects inégalitaires du régime colonial. C'est ainsi qu'il écrit en novembre 1957 au premier ministre Van Acker: il appelle à l'émancipation politique du Congo et à supprimer toute discrimination raciale.

Comme l'a écrit l'historien Jean-Luc Vellut, "Les plaidoyers du Roi pour une amélioration des relations humaines n'avaient guère plus de portée pratique dans une société où, en ville du moins, ces relations étaient à peine existantes". Donc il n'obtient pas raison, et il le sait bien.

La marche vers l'indépendance du Congo va s'accélérer dans une proportion que le Roi n'avait ni prévue, ni même souhaitée. Il y a des émeutes à Léopoldville en janvier 1959 et c'est comme ça que le 13 janvier 1959, couvert par la responsabilité ministérielle – on a parfois dit qu'il n'avait pas été couvert par la responsabilité ministérielle, mais c'est faux: à plusieurs ministres, il avait clairement dit qu'il allait lâcher le mot "indépendance" et son discours avait été couvert intégralement par Gaston Eyskens, le premier ministre –, et c'est l'acte politique le plus important de son règne, parce que, pour la première fois, il lâche le mot "indépendance".

Le lendemain, il a écrit à Eyskens regretter que les désordres étaient prévus et que rien n'ait été préparé pour les prévenir. En novembre 1959, il lui réécrit, en demandant que, d'urgence, on entreprenne plusieurs réformes. Il écrivait: "Je l'ai déjà dit en 1957 à votre prédécesseur. Je vous donne copie de la lettre. Mais votre gouvernement n'a pas fait ce qu'il fallait faire." Donc, c'est vraiment une mercuriale. Le 19 avril, il réécrit encore à Eyskens pour le presser, une fois de plus, en matière d'évolution politique et administrative au Congo, ainsi que de suppression des discriminations raciales. En décembre 1959, dans la précipitation, il veut lui-même aller au Congo pour voir comment ce pays a évolué.

Alors, vous avez le début de la table ronde en janvier 1960. Lors du Conseil de la Couronne du 18 février 1960, le roi Baudouin redit qu'en dépit de ses mises en garde, les gouvernements n'avaient pas suffisamment préparé l'indépendance du Congo. Pierre Wigny, ministre des Affaires étrangères, écrit dans ses mémoires - encore inédits - : "Le Roi ouvre la séance par un exposé qui est émouvant. Il rappelle les nombreuses mises en garde qu'il a dû prendre. La leçon est dure, mais juste. Il a le droit et le devoir d'avertir ses ministres et, avec leur accord, d'alerter la nation tout entière. C'est ce qu'il a fait à plusieurs reprises à propos du Congo au cours de ces dernières années."

Quand on lit ces lignes, les lettres à Eyskens, à Van Acker, ce qu'en pense le ministre des Affaires étrangères, on est surpris - et c'est vrai, le professeur Ndaywel l'a dit dans son exposé - par le contenu du discours du Roi du 30 juin 1960. Cela ne correspond pas! Tout ce que je viens de vous dire est incompatible avec ce que dit le Roi le 30 juin. Pourtant, ce même discours n'a pas été préparé au 16, rue de la Loi, mais rédigé au Palais. Et Gaston Eyskens a même corrigé une phrase encore pire que ce qui s'y trouve. Qui l'a écrit au Palais? Je n'en sais rien. En tout cas, cela ne correspond pas à l'action concrète du Roi au cours des dix années précédentes.

Je n'ai pas le temps de relever ce que la presse belge de l'époque avait commenté à propos de ce discours, mais c'est intéressant de savoir comment elle avait réagi. C'est assez surprenant quand on relit cela aujourd'hui. Mais il est vrai que ce ton qui nous apparaît désormais comme terriblement paternaliste ne renvoyait pas à la politique du Roi et au jugement parfois très dur qu'il portait sur la gestion par la Belgique de sa colonie, alors que ce discours du 30 juin est marqué par son ton autosatisfait et très paternaliste.

Je m'arrête ici pour Baudouin, en disant qu'il faudrait évidemment évoquer ses relations oscillatoires avec Mobutu que je peux développer si vous le souhaitez ainsi que son voyage de 1985 comme également évoqué par le Pr Ndaywel lorsqu'il disait: "Nous, les Congolais, on voulait plus du Roi. Que fait-il face aux exactions que Mobutu organise?" Et il est vrai que, dans ce discours de 1985, le Roi va mettre en avant l'importance du respect des droits de l'homme et sera critiqué pour cette phrase par son ministre des Affaires étrangères, ce qui, pour moi, est tout à fait singulier dans l'histoire de la fonction royale. Le ministre des Affaires étrangères qui doit couvrir le discours du Roi critique le discours qu'il a couvert, en estimant qu'il ne fallait pas critiquer Mobutu à Kinshasa.

pensait qu'étant reçu par Mobutu, ce n'était pas le bon moment pour parler des droits de l'homme mais Baudouin y tenait absolument car il pensait que c'était à ce moment-là que ses paroles auraient un retentissement plus important. Et vous savez qu'il y aura la rupture avec Mobutu après. On est donc très loin de ce que Baudouin pensait de Mobutu en 1970, par exemple, lors de son premier voyage triomphal pour les dix ans de l'indépendance.

Quant au roi Albert II, ce sera facile. On ne lui connaît pas d'engagement important sur le dossier congolais. Il y a certes son voyage de 1969 en éclaireur avant le voyage du roi Baudouin de 1970 et il y a bien sûr son voyage de 2010 pour les 50 ans de l'indépendance. Mais, comme l'a dit mon collègue Tanguy de Wilde, il restera un roi muet parce qu'il va au Congo mais ne dit rien. Il ne prononce pas de discours. Il semblerait que le gouvernement n'était pas favorable. Il y avait un compromis. Comme vous le savez, c'était les années, surtout tout au long du règne du roi Albert, où les relations entre la Belgique et le Congo étaient oscillatoires et compliquées. Certains, au sein du gouvernement, pensaient que ce n'était pas une bonne idée que le Roi aille sur place. Cela pouvait apparaître comme étant le soutien au régime. Le compromis était "il y va mais il reste muet". Je crois que cela arrangeait aussi le Palais de ne pas avoir à se prononcer au Congo, le 30 juin 2010. Par contre, Louis Michel, en 1999, a voulu relancer la coopération entre la Belgique et le Congo. C'était oscillatoire. On ne sait pas dire grand-chose de plus, sauf qu'au moment de son abdication, au Congo, on a souligné que, plusieurs fois, il avait pesé de son poids symbolique dans les limites de son pouvoir royal pour le financement de certains projets de la coopération belge. Mais je pense qu'on n'en sait pas beaucoup plus.

Quant au roi Philippe - ce sont donc mes derniers mots -, il n'est jamais allé au Congo, pour les mêmes raisons. Il n'a jamais présidé de mission économique, vu le contexte que je viens d'évoquer. Par contre, par rapport au passé colonial, il est allé plus loin que ses prédécesseurs, publiquement, sur le plan de la reconnaissance des exactions et des abus durant le passé colonial, que ce soit sous l'État indépendant du Congo ou sous le Congo belge, dans sa lettre adressée au président Tshisekedi le 30 juin 2020. Vous la connaissez parfaitement bien; je ne dois donc pas l'évoquer.

Je termine ma dernière phrase pour dire que la reconnaissance du volet sombre du passé colonial était fondamentale dans le cadre d'un cheminement vers une mémoire apaisée, qui peut faciliter le dialogue. Le moment de la

reconnaissance devait précéder celui de l'engagement à faire des choses ensemble, le cas échéant, entre Congolais et Belges, ce qui pourrait relever du *win-win* afin de répondre ensemble à des défis communs.

Mais là, je m'arrête, car je suis au-delà de mes compétences d'historien, qui doivent se limiter à tenter de répondre au mieux à la question somme toute fort simple: que s'est-il vraiment passé? Merci pour votre bonne attention.

De voorzitter: Dat was bijzonder interessant, professor Dujardin. Ik wil u dan ook hartelijk bedanken voor uw uiteenzetting. De uitspraken van de koningen van ons land met betrekking tot het koloniale verleden zijn toch opmerkelijk. Ik ben daarom blij dat u de spreektijd van één minuut per decennium overschreden hebt.

Marcel-Sylvain Godfroid: Bonjour mesdames, bonjour messieurs. Je vous remercie de m'avoir fait l'honneur de m'inviter aux côtés d'historiens éminents, moi qui ne suis qu'un modeste romancier. Je vais donc forcément vous parler de mon roman. Je vais d'abord aussi vous dire que je ne revendique aucune objectivité à la différence de mes voisins qui eux travaillent avec la raison. Moi, je travaille avec l'imagination. Le philosophe Malebranche a dit que l'imagination était la folle du logis. Je pense donc qu'il peut m'être arrivé de commettre certaines folies en écrivant ce roman. Je voudrais vous dire pourquoi et comment je l'ai écrit. Je crois que le plus simple est de vous lire la postface que j'ai écrite à ce livre. Comme le temps est compté, je crois que cela ira plus vite que de longues explications.

Je vais donc vous lire cette postface: "Oui, c'était bien des comptes à dormir debout que le frère Gabriel nous racontait, juché sur l'estrade sous le portrait d'un jeune roi au regard triste. Je m'en voudrais de jeter la pierre au cher frère. Il n'en savait guère plus que nous, bercé qu'il était par le chant des historiens patriotes. Rien sur le pillage du Congo! Rien sur le roi rapace! Rien sur les mains coupées! Une colonie modèle que le reste du monde nous envoyait. Qui aurait eu l'audace, quel impie aurait osé lever le doigt pour demander si par hasard, le Shangri-La de la Belgique n'avait pas été conquis à la pointe des baïonnettes et au mépris des droits humains?"

Voorzitter: Jan Briers.

Président: Jan Briers.

On n'aime pas beaucoup parler de tout cela en Belgique ou du moins on n'aimait pas, même à l'époque où j'ai écrit le livre. Vous me rajeunissez

en m'invitant, je l'ai écrit en 2013 et le Congo est tout à fait sorti de mes préoccupations. J'écris actuellement sur d'autres sujets. À l'époque encore, on était très timoré, très peureux sur ce sujet. Pourquoi? Parce que la honte étouffe, parce que les grandes douleurs sont muettes. C'est un fait. La Belgique a mal au Congo. Amputée de sa colonie, elle continue d'en souffrir. Elle vit dans le déni. Elle refuse de débrider la plaie. Une main sacrilège barbouille-t-elle de rouge la statue du roi, aussitôt le bronze est lessivé à grandes eaux. Un documentaire outrageant fait-il son apparition à la télé? On allume un contre-feu dans un colloque organisé sous les lambris dorés du palais des Académies. Mais c'est une erreur de croire que pour effacer le crime, il suffit de jeter quelques pelletées de terre sur les tombes et de faire ronfler les chaudières. Pas si simple. Il arrive qu'une main émerge du charnier, qu'une archive échappe aux flammes et que des enquêteurs fouillent les cendres.

Mais au fait, la fiction a-t-elle le droit de s'emparer de l'histoire, au risque de lui faire un enfant dans le dos? J'avoue que la question me laisse assez froid. Historiens et romanciers ne font pas le même métier, voilà tout. Et leurs méthodes de travail différent du tout au tout. L'historien se sert de ses recherches pour accoucher l'histoire de faits avérés alors que le romancier les met au service d'une histoire singulière inventée de toutes pièces. Et tandis que l'historien fait appel à la raison et à la mesure, le romancier sondant les cœurs davantage que les vieux papiers se laisse emporter par les transes et les outrances de son imagination. Au fond, rien de nouveau depuis la célèbre formule de Louis Aragon: "Le roman est un mentir vrai." Le romancier fait des choix; il invente, donc il ment. Ce n'est qu'à ce prix que son roman sonnera juste.

J'aurais pu raconter mon histoire du point de vue d'un dieu omniscient, qui passant le bras à travers les nuages, manipule ses personnages comme des jouets en plastique. Je n'ai pas voulu car j'aurais eu l'impression de faire un sermon. Aussi ai-je choisi de raconter au ras des pâquerettes, en mettant mes pas dans ceux d'un journaliste en proie aux doutes et à la révolte. Ces doutes et cette révolte sont tributaires de l'enfance malheureuse de Léo Dover, mon héros. Je ne demande pas au lecteur de les partager.

C'est au hasard d'une bibliothèque publique que je suis tombé sur *Du sang sur les lianes* de Daniel Vangroenweghe. L'auteur, professeur émérite de l'université de Gand, est un ethnologue qui a travaillé dans la province de l'Équateur, la région où sévissait avec le plus de férocité les prédateurs du caoutchouc. Ce livre m'a

littéralement fait tomber des nues après ce que le frère Gabriel m'avait raconté.

Près de trente ans plus tard, je m'étonne encore d'avoir dû attendre si longtemps avant de découvrir que les héros coloniaux du frère Gabriel étaient des criminels de guerre et le grand pharaon un petit boutiquier. Le grand pharaon, c'est ainsi qu'il appelait Léopold II.

Je me suis aussi appliqué à lire les deux tomes de Jules Marchal sur *l'Histoire du Congo 1900-1910. E.D. Morel contre Léopold II*. Cette somme aride en deux tomes passe au crible l'abondante littérature consacrée à la question congolaise au début du XX^e siècle. Il s'attache surtout au journaliste anglais E.D. Morel, meneur de la campagne internationale contre Léopold II.

Les travaux de Marchal ont exercé une grande influence sur l'écrivain américain Adam Hochschild, dont le livre *Les fantômes du roi Léopold II* est devenu un best-seller, et m'a beaucoup inspiré dans ma démarche. Le sous-titre de la première édition en français était *Un holocauste oublié*. C'est, naturellement, un peu outrancier. Mais l'auteur n'en est pas responsable. C'est une traduction. Le véritable sous-titre, dans l'édition américaine, était *Une histoire de cupidité, de terreur et d'héroïsme dans l'Afrique coloniale*.

D'ailleurs, dans la deuxième édition en français, on a supprimé ce titre pour le remplacer par *La terreur coloniale dans l'État du Congo*. Le premier sous-titre avait, à juste titre me semble-t-il, soulevé un tollé. Un génocidaire, Léopold II? C'en était trop, la coupe était pleine, cet auteur racontait n'importe quoi. Les défenseurs de la monarchie s'étaient engouffrés dans la brèche pour démolir l'ouvrage tout entier.

Sur ce terme de génocide, et sur ce terme seulement, accordons-leur qu'ils n'avaient pas tort. Comparer Léopold à Hitler est abusif. Le Roi n'avait ni la folie guerrière, ni le délire raciste du Führer. Son crime (le pillage systématique d'un pays au prix d'un nombre incalculable de victimes) et son mobile (l'appât du gain) défont beaucoup moins la raison que ceux d'Hitler.

Il est une autre source, littéraire celle-ci, qui a beaucoup compté dans l'élaboration de mon roman. Les lecteurs de Conrad auront certainement retrouvé, dans mon sinistre major Fonck, des traits de la personnalité de Kurtz, l'anti-héros du roman *Au cœur des ténèbres*.

J'ai aussi, naturellement, lu les autres livres écrits sur le sujet. Il serait fastidieux de les énumérer ici.

J'ai ensuite poursuivi mes recherches dans les archives du Musée royal d'Afrique centrale de Tervuren. C'est là, notamment, que j'ai découvert la lettre accablante pour le système colonial d'un jeune officier à ses parents.

J'ai également butiné dans les journaux de l'époque, sidéré par la violence des éditoriaux. On n'écrivait pas à plume mouchetée, en ce temps-là. On ne mettait pas de gants blancs. Les journalistes ferraillaient comme des spadassins. Ils se laissaient aussi très facilement graisser la patte. Distribuer des fonds secrets était la tâche principale du bureau de presse de l'État indépendant du Congo, surnommé dans la réalité "le fonds des reptiles" et non "le bureau des reptiles", que j'ai retenu comme titre de mon roman pour des raisons d'euphonie.

Voorzitter: Wouter De Vriendt.

Président: Wouter De Vriendt.

"Nègre", dans les articles, était le mot usuel pour désigner les Congolais qui étaient, à cette époque, exposés dans le Parc de Tervuren pour l'Exposition universelle de 1897. "Noir" n'avait quasiment pas droit de cité, sauf dans l'expression "nos frères noirs" qui comportait une nuance d'ironie – rappel de la théorie voulant que les noirs seraient des descendants de Caïn. On ne se gêne pas pour dénigrer leur aspect physique ou moral en des termes qui nous sont aujourd'hui indicibles au sens propre. Les Congolais victimes des quolibets des visiteurs de l'Exposition auraient pu faire aux gens qui venaient leur apporter des croûtes de pain la réponse célèbre d'Alexandre Dumas: "Mon père était un mulâtre, mon grand-père un nègre, et mon arrière-grand-père un singe. Vous voyez, monsieur, ma famille commence là où la vôtre finit!"

Voulant donner un aperçu de ces préjugés, j'ai tenu à mettre un échantillon de ces propos racistes dans la bouche de certains personnages et dans des articles de journaux que je cite ou que j'invente. Il faut bien voir qu'à l'époque, il était solidement établi que Dieu avait assigné à la "race blanche" la tâche de "civiliser" le reste du monde. Les théoriciens allaient jusqu'à professer un racisme scientifique qui, détournant les théories de Darwin, ouvrait le passage à la discrimination raciale, à la ségrégation ethnique, à l'eugénisme et, in fine, au génocide, comme ce fut le cas pour les Allemands dans certaines de leurs colonies.

Très rares étaient les journalistes à s'indigner. Les journaux de gauche avaient d'autres chats à fouetter: suffrage universel, journée des huit heures, repos dominical. Le Congo était l'affaire de

quelques toqués, de toute façon. Les gens qui y partaient n'étaient pas toujours très recommandables: repris de justice, commerçants faillis, ratés professionnels. Évidemment, une campagne avait été déclenchée Outre-Manche, surtout sur le témoignage de missionnaires protestants qui avaient constaté de visu les atrocités qui s'y commettaient. Mais, en Belgique, on faisait généralement la sourde oreille à ces critiques. Ce n'est que plus tard, lorsque la campagne internationale contre Léopold II battra son plein, qu'au Parlement, Émile Vandervelde, le patron du POB (Parti ouvrier belge), baptisera du nom d'"Arcade des mains coupées" le monument du Cinquantenaire élevé par Léopold II grâce aux bénéfices du caoutchouc.

Étant donné que mon histoire se passe dans un journal, j'ai tenu à publier des articles pour rendre le pittoresque de l'époque tout en faisant progresser mon intrigue. Certains sont un patchwork d'extraits de différents journaux, d'autres sont fabriqués de toutes pièces. Le journal *l'Étoile* lui-même, dans lequel mon héros est journaliste, a pour modèle *le Petit Bleu*, un quotidien congophile qui, dès sa création en 1894, s'était assigné pour mission de défendre les idées libérales et coloniales.

Comme *l'Étoile*, le *Petit Bleu* innovait en publiant des dessins et acceptait des subsides du Fonds des reptiles. Mais le scandale éclata bien plus tard que dans mon roman - en 1906 - et, plutôt que de se donner la mort, Gérard Harry, son directeur, continua à diriger son journal en grand patron de presse respecté. J'ai découvert ces informations dans *le Petit Bleu* lui-même, mais aussi dans *le Petit Bleu* de Gérard Harry, un mémoire de licence en histoire et journalisme à l'ULB d'Éric Meuwissen.

Le seul personnage qui m'ait donné du fil à retordre est Léopold II. Les circonstances historiques lui attribuaient tout naturellement le rôle du mauvais, mais je ne sais quelle timidité me retenait de le mettre en scène. Peut-être la crainte héritée de l'enfance de briser une imposante statue... J'ai finalement décidé de restreindre le rôle important que je lui avais donné dans une première version et de n'en faire qu'une figure titulaire maléfique et invisible, grand ordonnateur des manigances du Bureau des Reptiles. Toutefois, prenant exemple sur la gifle administrée par Beate Klarsfeld au chancelier d'Allemagne fédérale Kiesinger, je n'ai pas résisté au plaisir d'appliquer une claque sonore sur l'auguste joue royale par l'intermédiaire de mon héros.

Je vais à présent dire deux mots sur l'accueil qui a

été réservé à mon livre à sa sortie en 2013. Je remercie ici publiquement mon éditeur, Olivier Weyrich, d'avoir accepté de l'éditer car, peu de temps après, il s'est rendu en République démocratique du Congo. Il a été reçu à l'ambassade de Belgique à Kinshasa, et l'ambassadeur lui a dit "Vous avez publié le Bureau des Reptiles. Je l'ai lu et je ne vous félicite pas. Franchement, vous n'avez pas rendu service à la Belgique!".

Il a néanmoins ajouté, comme s'il voulait appliquer un baume sur la blessure qu'il venait d'infliger, "Il faut reconnaître qu'il est bien écrit". Je lui suis reconnaissant de cette critique.

S'il n'y avait pas eu Colette Braeckman dans *Le Soir*, j'aurais été ignoré de pratiquement tous les journaux. Cela me met quand même la puce à l'oreille parce que, quelques années auparavant, j'avais publié un petit livre qui n'était pas un roman mais un récit historique. Il s'agissait d'une commande que j'avais reçue des Éditions Marabout sur le massacre de la famille impériale russe en 1917 par les bolcheviques. J'avais alors été invité par toutes les chaînes de télévision ici en Belgique et même par certaines radios en France, mais je ne parle que de la Belgique puisque je fais la comparaison avec mon livre.

J'avais également eu droit à des articles un peu partout dans les journaux, alors que pour le Bureau des Reptiles, ce fut le *black-out* total. Quelques feuilles confidentielles de gauche en ont parlé, mais cela se limite à cela. La meilleure façon de tuer un livre est de ne pas en parler. Mais je suis toujours vivant.

De **voorzitter**: Bedankt, mijnheer Godfroid, voor uw bijdrage die zeer complementair was aan deze van de voorgaande sprekers. Ik ben in ieder geval blij dat u hier bent en een bijdrage hebt kunnen doen.

Ik geef nu graag het woord aan de collega-parlementsleden. Ik zou hun ook willen vragen om zich vooral tot de vragen te beperken en geen zeer lange tussenkomsten te doen.

Wim Van der Donckt (N-VA): Bedankt, mijnheer de voorzitter, ik zal proberen dat te doen. Ik was dat eigenlijk ook van plan.

Ik wil graag de vier sprekers bedanken. Jullie hebben bijgedragen tot de vervollediging van ons al vrij uitgebreide rapport.

Wat de specifieke rol van de monarchie betreft, is het wel opvallend dat men zich in het rapport vooral

gefocus heeft op de gruwelijke rol van Leopold II en de gevolgen daarvan in de Congo-Vrijstaat. Ik zal daarover echter niet te veel uitweiden. Ik wil wel graag een aantal vragen stellen over de financiering.

Het tweede deel van mijn vragensessie zal betrekking hebben op de periode na 1980. Ik zal het tot slot ook nog hebben over de rol van de monarchie in het kader van het herstel en de eventuele herwerking van het koloniale verleden.

In het expertenrapport wordt er veel aandacht besteed aan de verfraaiingsprojecten die Leopold II heeft geleid. Deze projecten worden trouwens ook vaak aangehaald door de voor- en tegenstanders in dit debat. De ene heeft het over de, denk ik toch wel achterhaalde, interpretatie van Leopold II als weldoener en visionair. De andere geeft dan weer aan dat België als land collectief ook profiteerde van de wandaden in de Vrijstaat. Wat dat betreft, had ik graag wat antwoorden gekregen op de volgende vragen die hier en daar wel al aan bod gekomen zijn. Het probleem is echter dat de bronnen niet altijd even toegankelijk zijn of nog niet volledig geëxploreerd werden.

Mijn eerste vraag is of het mogelijk is een onderscheid te maken in de financiering van de prestigeprojecten van de vorst. Kan men dus een onderscheid maken tussen de middelen die hij aan de eigen bevolking onttrok en deze die hij uit Congo zelf haalde? Had het Paleis dus een aparte boekhouding voor de inkomsten uit de civiele lijst, uit de kolonie en uit het persoonlijke vermogen van Leopold II?

Met betrekking tot de Stichting Niederfüllbach, klopt het dat die nog schenkingen doet aan het Instituut voor Tropische Geneeskunde? Hebt u een meer gedetailleerd zicht op de middelen die nog in dat fonds zitten? Zitten er nog middelen in die onrechtmatig verkregen zijn of overgedragen werden door Leopold II? Zijn er naast dat fonds nog andere fondsen? Dat waren mijn specifieke vragen met betrekking tot Leopold II.

Met betrekking tot de restitutie is het niet onbelangrijk te weten hoeveel het koningshuis verdiende aan Congo. We kunnen niet ontkennen dat na 1908 nog koloniale uitbuiting heeft plaatsgevonden, zij het op beperktere schaal. Diverse sprekers vermeldde dat Albert I, Leopold III en Boudewijn zich zeer kritisch hebben uitgelaten over de gruwelijke handelswijze van Leopold II, maar goed ook. Zij hebben dat onder meer via geschrift gedaan in de Senaat. Er werd gepleit voor een nieuwe koloniale ethiek.

Wat was de constitutionele rol die de monarchie direct kreeg toebedeeld in de latere kolonies in het kader van de benoeming van gouverneurs, van koninklijke ambtenaren, of de leiding over de Force Publique? Wat was met andere woorden het concrete juridische kader en de afbakening van de rol van de Koning enerzijds en de rol van de Belgische overheid anderzijds? Op welke manier en hoeveel financiering ontving het koningshuis uit Congo na Leopold II? Was er, bijvoorbeeld, een bijdrage aan de dotatie vanuit Congo, vergoedingen uit het kroondomein enzovoort? Zijn de beschikbare bronnen voldoende onderzocht of is daar nog werk aan de winkel?

Wat was de directe of indirecte invloed die de monarchie behield op het ministerie van Koloniën? In hoeverre klopt het beeld van Congo post 1908 als gedeelde speeltuin voor een zekere elite waarvan de monarchie deel uitmaakte? Of is dat een mythe?

Op welke manier droeg de monarchie na 1908 bij tot het aansturen en financieren van organisaties die in de kolonies actief waren? Ik doel hier dan op de congregaties, missies, welzijnswerk, beschavingswerk enzovoort. beïnvloedde de monarchie de publieke opinie over kolonialisme en de creatie van racistische denkbeelden over de kolonies? Of gebeurde dat niet?

Ik heb daarnet aangehaald dat het koningshuis zich vanaf 1908 kritisch tot negatief uitliet op verschillende media, fora over de rol van Leopold II. Hoe valt dat te verzoenen met de vaststelling dat vanaf 1920, of eventueel later, er een soort verheerlijkingcultus is ontstaan rond de persoon van Leopold II en de rol die hij speelde, ook in het kader van de prestigeprojecten in dit land? Of zie ik dat verkeerd?

In hoeverre kan de huidige monarchie meewerken aan de restitutie en de verwerking van dat verleden? Is een symbolische herstel een optie of moet de monarchie formeel afstand nemen van de rol die Leopold II heeft gespeeld? Moet men beelden van Leopold II verwijderen? Wat zal men met zijn praalgraf doen? Is het mogelijk dat de monarchie, indien er sprake is van pecuniaire vergoedingen, haar verantwoordelijkheid opneemt?

Guillaume Defossé (Ecolo-Groen): Merci, monsieur, pour votre présentation. Concernant Léopold II, je relisais, hier, les parties du rapport que nous avons reçu l'année dernière sur la monarchie. Il disait: "On me jugera après ma mort" et je pense que l'heure est peut-être venue pour la Belgique de le juger. Officiellement en tout cas. La

démonstration de la dette odieuse me paraît assez implacable, par exemple. On constate aussi qu'il n'y avait pas que la dette qui était odieuse.

Il y a eu des conventions de prêt entre le roi et l'État belge. C'est le professeur Dujardin qui en a parlé, je crois. Ces conventions ont été votées au Parlement belge. Comment peut-on analyser ces dettes, ces conventions? Peut-on les considérer également comme des dettes odieuses? Le professeur Oosterlinck pourra peut-être répondre à cette question.

La famille royale était actionnaire de certaines grandes sociétés belges actives au Congo durant la colonisation, comme la Société générale ou l'Union minière du Haut-Katanga. Disposons-nous d'un détail des rendements perçus par la famille royale durant cette période-là? Cette question rejoint peut-être la discussion sur l'économie.

Une partie de la fortune de Léopold II, sous forme de patrimoine immobilier, et construite grâce à l'exploitation du Congo, a été placée dans la Donation Royale, institution publique qui est encore fonctionnelle aujourd'hui. Est-il possible de déterminer le montant que représente aujourd'hui ce patrimoine issu de la colonisation? Pensez-vous que la monarchie devrait rembourser une partie de son patrimoine et, si oui, à qui?

On constate en lisant le rapport et d'autres publications que, contrairement à ce que disait la propagande coloniale à l'époque, Léopold II a, semble-t-il, travaillé directement avec des négriers. J'ai découvert, lors d'une visite à l'Africa Museum, dernièrement, qu'il y avait des relations commerciales avec Tippu Tip, qui fournissait les porteurs qui permettaient l'exploration du Congo. Il y avait aussi des relations avec Le Marinel, qui était également un négrier, et qui a été promu inspecteur d'État. Considérez-vous que la lutte contre l'esclavage a été une réalité, une vraie volonté du roi à l'époque ou était-ce simplement de la propagande?

Par ailleurs, le rapport précise aussi que le roi était au courant de ce qui se passait, notamment grâce à la lettre de Edmond van Eetvelde en 1895. Cela fait-il de lui le responsable direct? À l'inverse, au-delà de savoir ce qui s'est passé, peut-on considérer qu'il a laissé faire ou qu'il a ordonné, de manière directe, de faire ces choses, notamment les exactions dont on parle?

Connaît-on le rapport qu'entretenait Léopold II avec la religion? Était-il croyant, pétri de religion? A-t-on des indices d'une influence de la religion et de l'idéologie civilisatrice de l'époque, portée par la

religion, sur son action au Congo?

Voilà pour la partie concernant Léopold II, qui est sans doute la plus chargée. En effet, sous Léopold II, il est probablement plus simple de démontrer sa responsabilité puisqu'il était "le seul maître à bord".

Ce qui m'intéresse maintenant, c'est la période du Congo belge, qui s'étale sous trois rois. Le professeur Dujardin a parlé des travaux de recherche. J'espère que notre commission va permettre de lancer ces travaux et que cela va faire vivre le sujet et clarifier la période historique qui est concernée.

Je m'interroge sur le degré d'implication de chacun de ces trois rois dans la politique des colonies. Vous avez déjà répondu pendant votre exposé à ces questions-là. Diriez-vous qu'ils sont tous les trois, de manière égale, responsables de ce qu'il se passait dans les colonies? Ces trois rois n'en avaient pas forcément toute la responsabilité, mais était-elle égale pour chacun d'entre eux? Je lisais dans le rapport que le roi Albert était au courant de la situation sanitaire, des violences, de la haine. Vous en avez parlé aussi dans votre intervention.

On peut lire dans le rapport, en page 108: "Pendant l'entre-deux-guerres, le Palais et les gouvernements, qui étaient principalement d'obédience catholique, ont tout fait pour couvrir les excès et les méfaits de l'État libre du Congo. Voilà l'origine de l'amnésie coloniale générale qui caractérise si fortement la colonisation belge." Il y a une espèce d'amnésie, mais, néanmoins, on connaissait ce qui se passait, en tout cas certains le savaient. On entend que Léopold III, cet homme d'extrême gauche bien connu, parle de "politique d'exploitation capitaliste". C'est surprenant, mais intéressant. Qu'ont-ils fait contre cela? Vous avez dit qu'on ne pouvait pas vraiment le déterminer. On sait que les pouvoirs du roi ont évolué avec le temps. Le roi Philippe a moins de pouvoir que les rois précédents.

C'est difficile pour moi de déterminer où en étaient à ce moment-là les pouvoirs du roi et ce qu'il pouvait exactement faire ou pas. J'ai entendu que c'était des marges étroites. En tant que chefs d'État, ne sont-ils pas susceptibles d'être tenus responsables?

Quand on lit le travail de Ludo De Witte, il semble que le roi Baudouin ait eu une implication plus forte que ce que la Constitution prévoit dans les discussions sur l'indépendance, y compris dans l'assassinat de Patrice Lumumba. Vous avez parlé de magistrature d'influence sous Baudouin. Plutôt

que de dire "Le roi règne mais ne gouverne pas", pourrait-on dire "Le roi règne mais ne gouverne que par influence"? Seriez-vous d'accord de dire qu'il avait quand même une responsabilité?

Par ailleurs, je suis assez surpris d'entendre que Baudouin n'était pas paternaliste et avait un jugement dur sur la politique qui était menée par la Belgique dans la colonie. Si je ne me trompe pas, lors du discours de Lumumba, le roi a été furieux. Or, si Lumumba ne disait finalement que ce qu'il pensait, pourquoi le roi a-t-il eu cette réaction si violente, si ce n'est peut-être à cause de l'humiliation qu'il a eu l'impression de subir?

Comment peut-on distinguer la responsabilité de la monarchie de celle de l'État belge, vu qu'elles étaient fort imbriquées? J'ai un souci technique en la matière. Cette question est plus vaste que le thème de notre commission.

M. Godfroid en a un peu parlé: diriez-vous que Léopold II est un criminel, voire un génocidaire? On dit souvent que la définition de génocide provient de 1948 et que ces faits sont antérieurs à cette définition. Toutefois le génocide arménien l'est aussi. Pensez-vous que le roi Léopold II a cette responsabilité-là? Qu'en est-il des chiffres du dépeuplement? Quel est votre avis sur ces chiffres et sur la responsabilité de ces nombreux morts?

Pour conclure, M. Godfroid disait qu'il ne revendiquait aucune objectivité. Dans notre pays, qui a connu et connaît le poids de la propagande coloniale dans l'enseignement, dans les médias, dans le monde politique, académique, etc., personne ne peut se revendiquer d'être objectif car nous avons tous subi cette propagande. Les faits ont été tellement embrouillés avec force par la propagande coloniale qu'on en est réduit à passer plusieurs mois à essayer de déterminer ce qui s'est passé. Il me semble que certains ne voulaient pas qu'on sache exactement le fin mot de l'histoire.

Christophe Lacroix (PS): Monsieur le président, je voudrais remercier les quatre intervenants pour leurs interventions qui étaient vraiment très intéressantes, avec des accents certes différents.

Tout d'abord, pour revenir sur Léopold II, on peut dire de lui que c'était un personnage d'un grand cynisme qui avait, en fonction de ses intérêts, des accointances avec différents milieux. Il était catholique avec les catholiques quand il fallait s'arranger, s'accommoder, quand il fallait demander au Pape de sermonner l'abbé Daens, qui était devenu député et qui avait créé la démocratie chrétienne. Il se servait de ses relations. Imaginez un prêtre qui défend les

ouvriers, la classe laborieuse et qui met en péril les intérêts des aristocrates puissants et des bourgeois de l'époque! Il y avait déjà le Parti ouvrier belge (POB). De plus, si les démocrates chrétiens s'y mettent,... Cette situation n'était pas convenante. Il était catholique quand il le fallait, libéral quand il le fallait. Socialiste, - je pense qu'il ne l'a jamais été - il n'a pas poussé le cynisme jusque là. Ainsi, c'était une personne particulièrement intéressée par sa personne et par ses intérêts propres.

Ensuite, je sors du jugement et j'en viens à une question suivant l'analyse historique qui est faite de Léopold II. Vous avez rappelé son projet de discours avorté – ou en tout cas censuré de 1861. Il avait déjà tenu un discours au Sénat en 1860, où il parlait de l'intérêt pour la Belgique – alors qu'il est prince – d'avoir des colonies, des comptoirs en Extrême-Orient à l'époque. Il manifeste un intérêt vraiment "stakhanoviste" sur les colonies. Il a une passion pour la Compagnie des Indes orientales, incitant à se diriger dans cette direction. C'est vraiment son but. Il est obnubilé par cela. Ainsi, il dit que grâce à l'argent qui en découlerait, la Belgique compterait dans le concert des nations, à côté de la France et de l'Angleterre, et qu'on pourrait la doter de beaux monuments. Mais au fil du temps, de la colonie et de l'État indépendant du Congo – qui n'est donc pas une colonie, mais une propriété personnelle du roi absolutiste Léopold II - il n'en reste pas moins vrai qu'après avoir subi moult pertes, le caoutchouc arrive et c'est la fortune.

Toutefois, dans le système qu'il avait toujours admiré, le système hollandais, on aurait pu dire que plutôt que d'embellir la Belgique selon ce qu'il avait envie de faire, il aurait très bien pu donner l'argent à l'État belge. À l'époque, je crois que celui-ci était confronté non pas à des difficultés comme aujourd'hui, mais à une misère sociale et économique. L'argent retiré de l'État indépendant aurait pu servir, d'une part, à améliorer le sort des Africains – des Congolais – sur place, mais aurait pu aussi servir à améliorer le sort des Belges en Belgique. Au contraire, il a voulu garder l'affectation et il voulait construire des monuments. Quand j'entends que ce roi patriote avait une haute opinion de la Belgique, disons qu'il avait une opinion particulière et des desseins très particuliers pour elle.

Par rapport aux dettes, Léopold II, en plus d'être un personnage cynique et avide, est un grand fraudeur. Je regarde mon collègue, M. Van Hees qui est un spécialiste qui a écrit sur beaucoup de fraudeurs. Il n'a pas encore écrit sur Léopold II, mais il le faut tout de suite. À mon avis, Thierry

Afschrift est allé lire les textes de Léopold II. Ce n'est pas possible.

Quand on voit les montages, les abus fiscaux, etc. pour sa fondation, c'est extraordinaire! Dans le rapport de nos experts, publié en octobre, on évoque un magistrat colonial liégeois, Stanislas Lefranc, qui a démissionné en 1907-1908, parce qu'il trouvait que le système était totalement inéquitable et qu'il y avait beaucoup trop de violences. Il reçoit des courriers, notamment de missionnaires, qui lui écrivent que "si Léopold II trouve son compte dans le rachat du Congo" - on dit toujours qu'il a donné le Congo à la Belgique - l'administration de ce pays va toutefois coûter les yeux de la tête à la Belgique.

Par rapport aux coûts, aux dettes – je ne parlerai pas de dettes odieuses - à tout ce que Léopold II n'a pas fait et que la Belgique a dû développer par la suite, si on se met d'accord non pas au bord d'un comptoir, mais après avoir dressé un inventaire rigoureux, qui devrait assumer les réparations et ce différentiel? Qui a financé quoi et comment? À qui cela a-t-il coûté?

J'en viens à Baudouin. Je suis quand même un peu surpris, monsieur le professeur Dujardin, mais je ne suis pas du tout un spécialiste en la matière. Vous reprenez les propos de Baudouin, donc un prince royal de 19 ans: "Combien de temps le Congo restera-t-il une colonie belge?". Vous en déduisez que dans sa tête, sans doute, il manifeste la pré-science que le Congo ne restera plus longtemps une colonie et qu'il faut donc préparer et anticiper cela. Y a-t-il vraiment cette idée derrière? C'est une intention que vous lui prêtez, mais qu'est-ce qui montre qu'il s'agit bien de cela? Effectivement, dans les années qui suivent - dans les années 1950, lorsqu'on regarde la décolonisation progressive de l'Afrique - beaucoup de pays commencent à accéder à leur indépendance. Le Congo devient un des derniers d'entre eux. Il y a donc déjà tout un courant de décolonisation importante. Même le général de Gaulle, et Gaston Defferre avant lui, en 1956, a pris des lois pour autonomiser les colonies françaises. Le Congo français, Congo-Brazzaville, a été décolonisé plus rapidement que nous.

Dans l'ouvrage commun publié sous la direction d'Idesbald Goddeeris, Amandine Lauro et Guy Vanthemsche, à la page 86, on parle de 59 essais. Dans un article, Jean Omasombo Tshonda et Guy Vanthemsche disent: "Pour compliquer les choses, le roi Baudouin développe sa propre stratégie car il veut maintenir pour lui-même, ou pour un membre de sa famille, un rôle prééminent dans le futur Congo indépendant. Ainsi s'explique

notamment le voyage surprise entrepris par le souverain à la mi-décembre 1959, une initiative purement personnelle de sa part. Le roi veut prendre le pouls de la colonie". Que pensez-vous, en tant qu'historien, de ces arrière-pensées? Sont-elles vérifiées? S'agit-il d'une simple thèse historique infondée? Y a-t-il véritablement chez Baudouin cette envie de se dire qu'il faudra l'indépendance? Certes, mais la famille royale aura un rôle dans le nouvel État du Congo. Il joue là peut-être un rôle personnel ou, en tout cas, il montre une stratégie plus personnelle.

J'en reviens à d'autres questions plus techniques et précises. Monsieur le professeur Dujardin, dans un livre publié en 2009 – c'est donc déjà ancien et l'historiographie, comme on le sait, évolue en fonction des découvertes archivistiques et des recherches que vous et vos collègues entreprenez – vous aviez écrit: "Léopold II, entre génie et gêne". Dans cet ouvrage réalisé avec un panel d'académiques, il était proposé une forme d'approche bilantaire de la colonie. Or, dans leur rapport, les experts, dont j'ai cité un des passages, critiquent, aujourd'hui, assez frontalement cette approche bilantaire qui voudrait que la colonisation a eu des aspects positifs.

Quel regard portez-vous aujourd'hui? Je ne fais pas le procès de 2009, mais avec votre expertise et votre travail depuis - nous sommes en 2022 - comment appréciez-vous les choses aujourd'hui?

Les autres souverains d'autres pays colonisateurs qui ont vécu sous le temps colonial se sont-ils enrichis de la même manière et de manière privée? Par exemple, la reine Victoria s'est-elle enrichie de manière aussi importante ou le roi des Pays-Bas, l'empereur Guillaume... En ont-ils retiré des profits personnels ou est-ce spécifique au projet de Léopold II?

Grâce aux travaux d'enquête dite Lumumba et aux travaux notamment de Ludo De Witte, nous savons aujourd'hui que le gouvernement belge a été activement complice de l'assassinat du premier ministre congolais, Patrice Lumumba. Qu'en est-il, selon vous, du roi Baudouin et de son entourage? Car lorsque nous interrogeons plusieurs experts ici, nous nous apercevons que, parmi les grandes qualités du roi Baudouin, il y avait sa grande rigueur. Il lisait tout et annotait. Il annote de nombreux télex et donne des instructions.

De votre point de vue, comment voyez-vous les choses?

Cette commission s'attache à explorer les angles morts et les impacts du passé colonial belge, mais

également la période post-coloniale. Nous savons aujourd'hui (vous l'avez évoqué) que les relations entre le roi Baudouin et Mobutu ne furent pas forcément conflictuelles dans les 20 ou 30 ans qui ont suivi la prise de pouvoir par le dictateur. Pouvez-vous nous éclairer sur ces relations, notamment les liens économiques qui pouvaient s'y exprimer?

À sa mort, une partie de l'héritage de Léopold II a été enfermée dans un drôle de montage juridique - c'est encore après et c'est autre chose que la Fondation Lidelfinkbach. Cela fait penser à un roman de Sherlock Holmes lorsqu'il se précipitait dans les chutes – montage qui continue à percevoir ses dividendes jusqu'à aujourd'hui: la fameuse Donation Royale.

Ainsi une partie de ce patrimoine immobilier est mis à disposition de la famille royale ou de l'État belge et continue à générer des revenus issus de terrains agricoles en Ardennes, par exemple, des droits de chasse sur 4 200 hectares environs, un terrain de golf dans l'ancien château d'Ardennes, le golf et le château de Ravenstein, les terrains de la British School of Brussels, la galerie vénitienne et le parc attenant à Ostende, les terrains incorporés à l'hippodrome Wellington à Ostende, les bâtiments dénommés "écuries norvégiennes" à Ostende, la première résidence royale située Langestraat à Ostende, le golf de Klemsterke, le parc Duden à Forest, le château de l'INRAI, le stade de la Royale Union, les étangs de Boitsfort, les installations du Royal Yacht Club de Bruxelles à Laeken, le cinéma Vendôme à Ixelles, les immeubles de bureaux Coudenberg...

Pourriez-vous nous éclairer sur l'origine de ces montages, son lien avec la colonisation et donner votre avis en tant qu'historien? Ma question s'adresse à tous ceux qui pourraient nous apporter un éclairage. Quel avis avez-vous sur ce qu'il serait peut-être utile de faire de ces dividendes au regard du lien évident entre l'enrichissement personnel de Léopold II de l'exploitation coloniale?

Monsieur Godfroid, dans votre livre, vous décrivez avec beaucoup de force et de précision comment ce roi, Léopold II, a acheté une partie de la presse de l'époque pour contribuer à faire vaciller l'opinion publique et celle des investisseurs en faveur de la cause coloniale. Un passage de votre livre fait référence à un cercle charitable bruxellois, les Noirauds, qui jusqu'à aujourd'hui font la quête au mois de mars pour financer des œuvres. De quoi s'agit-il et quel est le lien avec la colonisation?

L'exposition de Tervuren de 1967 que vous décrivez par le menu dans votre roman, rappelle

que des artistes Art nouveau ont été embauchés et mobilisés pour "décorer" les pavillons. Ré-expliquez-nous le lien entre ces artistes et la propagande coloniale mise en place à l'époque!

Professeur Ndaywel, une très grande majorité d'historiens belges ont publié une carte blanche récemment (ainsi que plusieurs articles) pour dénoncer l'approche bilantaire de l'histoire coloniale. Quel regard portez-vous sur cette approche qui a longtemps été la règle dans le milieu académique belge et qui voulait que la colonisation au Rwanda et Burundi ait eu certains aspects positifs? Je vous remercie.

Monsieur Oosterlinck, je n'ai pas de question à votre attention, vous avez été très clair. Vous avez apporté des éléments qui, s'ils sont clairs, susciteront parmi les commissaires de cette commission, je pense, de vifs débats dans le futur. Je vous en remercie.

Annick Ponthier (VB): Mijnheer de voorzitter, ik dank de vier sprekers van de hoorzitting vandaag die een goede aanvulling vormt op de sessie van vorige week. Ze besteedden ook aandacht aan andere staatshoofden dan Leopold II wiens beleid ondertussen algemeen bekend is en waaruit blijkt dat de monarchie een grote rol heeft gespeeld en een grote verantwoordelijkheid draagt.

De sprekers gaven interessante info, citaten ook van professor Dujardin. Professor Oosterlinck heeft ons een mooi overzicht gegeven van de schulden. Ik ben zelf geen financieel expert, ook niet inzake fraude. Ik vond de toelichting over het verschil tussen de *sinful debts* met betrekking tot de Congo Vrijstaat en de *partially sinful debts* met betrekking tot de koloniale schuld zeer interessant.

U heeft gesteld dat de investeerders destijds op de hoogte waren van de achterliggende beleidsvisie of van de investeringen van Leopold II. Dat is frappant. Ik heb een vraag over de persoonlijk gegenereerde inkomsten, de persoonlijke verrijking van Leopold II. U heeft gezegd dat dit een complex, onduidelijk verhaal is. Ik hoop dat u de verdeling of eventueel een schatting van de persoonlijke middelen van Leopold II kort kan toelichten. In welke mate werden de persoonlijke middelen en de algemene inkomsten van de Congo Vrijstaat, bijvoorbeeld, aangewend voor de verfraaiingswerken.

U heeft ook gesproken over de Niederfüllbach Stichting, waarvan de middelen op een later tijdstip zijn overgegaan naar de Koninklijke Schenking. Zoals gezegd, bestaat de stichting nog steeds. Wat is daar opnieuw de procentuele verhouding tussen

de persoonlijke en andere inbreng in die stichting? Wat gebeurt er momenteel nog mee? Ik stel deze vragen met het oog op de toekomst. In deze commissie zullen we immers ook over eventuele herstelbetalingen, over restituties praten. Daarom is het belangrijk te weten vanwaar die middelen kwamen en waar de verantwoordelijkheid ligt inzake de herstelbetalingen.

Vorige week zei professor Janssens hier dat er in de privébibliotheek van Leopold II melding werd gemaakt van meer dan 800 of 900 titels van verworven middelen. Wat weet u daarvan? Waar zitten die middelen op dit moment? Zijn ze nog altijd in het bezit van koningshuis? Als ik me niet vergis, zei professor Janssens dat 80 % van de titels nog altijd in het bezit van het koningshuis is. Kunt u dat bevestigen?

Professor Oosterlinck, u vroeg zich af of het legitiem is om het volk te vragen om schulden van een dictator terug te betalen. Die vraag rijst natuurlijk ook in deze commissie. Inderdaad, is het te verantwoorden dat de gemeenschap opdraait voor een in het verleden opgebouwde schuld? Dat is uiteraard een politieke kwestie, maar ik had toch graag uw visie.

Een collega had het al over de rol van de monarchie na 1908. Die is natuurlijk ook belangrijk. Professor Dujardin, kunt u zeggen welke functies er op dat moment nog ter beschikking werden gesteld in Congo? Hoe en door welke middelen werd de werking gegarandeerd? Over hoeveel middelen ging het?

Vorige week werd er al gealludeerd op de imperialistische visie van onze monarchie omtrent een Afrikaans Gemenebest – en met 'onze' bedoel ik dan de monarchie van dit land. Wat is uw visie daarop? Wat weet u daarvan? Wat waren de vooropstellingen en hoe zou zo'n gemenebest er dan eventueel hebben uitgezien?

De laatste vraag is voor professor Ndaywel en handelt over het vraagstuk 'genocide'. Het werd hier in de commissie al verschillende keren aangehaald: *genocide* is een moderne term die bepaald wordt op basis van een aantal vaste of vastgelegde criteria. Ik wil van de professor weten wat zijn mening is met betrekking tot een eventuele bestempeling van de behandeling van de Congolezen als een genocide.

Nathalie Gilson (MR): monsieur le président, je remercie les quatre orateurs pour leur exposé particulièrement intéressant. Ma première question s'adresse au Pr Isidore Ndaywel Nziem. Je ne le vois pas. Est-il encore parmi nous?

Le **président**: Non, il n'est plus là depuis un certain temps déjà. Ik stel voor dat u de vragen doorgeeft aan het secretariaat, dat ze per mail naar hem zal sturen. Hij had al wel aangekondigd dat hij een verplaatsing moest maken op het moment van de commissievergadering. Wellicht ligt het daaraan.

Nathalie Gilson (MR): Peut-être que certaines questions s'adressent aux trois autres personnes?

Il avait parlé des chefs coutumiers et du fait qu'en Afrique, le roi était perçu comme un monarque absolu. De ce fait-là, cela s'apparentait à cette structure-là. J'enverrai la question écrite un peu plus détaillée.

Ensuite, monsieur Dujardin, concernant la situation à l'arrivée des émissaires de Léopold II au Congo, on sait qu'il a notamment envoyé des officiers de l'armée belge détachés pour son compte pour négocier avec des chefs coutumiers pour obtenir des territoires et aussi combattre l'esclavagisme qui faisait rage à l'époque. Est-ce vraiment de la propagande? Est-ce vérifié dans les faits? Quel était le rôle des chefs coutumiers, celui de ces marchands d'esclaves qui souvent venaient de Zanzibar, je crois, dans ce fonctionnement de marchands d'esclaves?

Monsieur Dujardin, par rapport au nombre de morts sous Léopold II, vous dites qu'il est compliqué de connaître la démographie exacte du pays à l'époque. Qu'en est-il? On sait que Stanley a procédé à des calculs sur la base de la règle de trois. Ce n'est pas vérifiable. L'histoire, comme vous l'avez dit, est de savoir ce qui s'est passé à ce moment-là. Cela n'excuse pas ce qui a pu se passer là-bas ni les violences dont on a les preuves, mais qu'en est-il du nombre de personnes et de la manière dont ces personnes sont décédées? Est-ce une volonté d'extermination ou est-ce un manque de soin, de la dénatalité ou des maladies amenées par la présence des Blancs, par des violences physiques?

C'est important étant donné que c'est un mot qui revient souvent dans nos discussions. Je m'étonne qu'Écolo n'ait posé la question qu'à M. Godfroid qui est romancier et qui a dit lui-même qu'il n'était pas historien et que ce n'était pas non plus son point de vue. En revanche, nous voulons vous poser la question à vous tous, en votre qualité d'historien. Que s'est-il passé à l'époque? Y a-t-il eu, oui ou non, un génocide? Il est important de l'étudier au niveau historique. Que manque-t-il pour pouvoir l'étudier et tirer les conclusions à ce sujet?

Ensuite, M. Dujardin, vous avez dit que toutes les

archives de Léopold II au palais ne sont pas dépouillées entièrement. Il en va de même de celles de Tervueren. Finalement, reste-t-il des archives à dépouiller? Cela pourrait bien évidemment nous permettre de cibler ce point dans nos recommandations, puisque la résolution qui a mis en place notre commission prévoit que nous devons identifier les domaines qui doivent encore être étudiés et les domaines qui nécessitent éventuellement des déclassés d'archives pour permettre à la recherche historique de progresser.

En 1904-1905 s'est tenue la commission d'enquête, qui est allée sur place et qui a travaillé. Elle était composée d'un avocat général de Bruxelles, d'un magistrat de l'État indépendant du Congo ainsi que d'un chef de département de la Justice de Lucerne. Sur place, ils ont rencontré plusieurs personnes. Apparemment, ils n'ont pas été beaucoup en dehors des villes mais, néanmoins, des procès-verbaux ont été dressés et le rapport de 150 pages qui est disponible ne contient pas les procès-verbaux de toutes les séances.

Or, on peut imaginer que ces procès-verbaux contiennent peut-être des témoignages de l'époque – nous sommes alors en 1904-1905 – qui pourraient nous éclairer sur les violences et les exactions commises. Pourriez-vous nous éclairer sur ce point? Où se trouvent ces procès-verbaux et comment en avoir communication?

Je voudrais aussi savoir si vous pensez qu'il y a eu une spécificité de violence à travers l'exploitation du caoutchouc. Vous avez également évoqué l'exploitation de l'ivoire, qui a amené de la richesse et a permis à l'État indépendant du Congo d'être rentable. Les violences étaient-elles spécifiques à l'exploitation du caoutchouc ou à d'autres domaines économiques?

Monsieur Oosterlinck, vous avez donc bien précisé que la théorie des dettes relève de la doctrine. Il n'y a donc pas de jurisprudence sur ce point-là. Toutefois, votre présentation contient des références entre parenthèses. Ces références concernent-elles des articles de doctrine ou existe-t-il, dans le monde anglo-saxon, de la jurisprudence sur le sujet? Ce sont, en effet, des chercheurs américains qui vous ont contacté.

Par ailleurs, à propos de la traduction en français, quel est le terme anglais, *sinful*?...*Odious*! J'ai entendu un collègue utiliser ce terme. Donc en anglais, c'est ce terme-là également.

En ce qui concerne cette doctrine que vous avez

étudiée, pouvez-vous nous éclairer sur les conséquences concrètes pour la Belgique actuelle du fait que les dettes de l'État indépendant du Congo seraient considérées comme odieuse? Quelles seraient les réelles conséquences pratiques et financières, toujours selon cette doctrine?

On a ensuite évoqué l'enrichissement personnel de Léopold II. S'agit-il d'un mythe ou d'une réalité? Y a-t-il des chiffres qui mettent ce point en évidence? On a parlé de monuments. Une part des revenus de l'État indépendant du Congo a été réinvestie dans ces monuments, dont la liste est impressionnante, mais le grand public sait bien que la structure urbanistique actuelle de Bruxelles et d'Ostende a été en grande partie façonnée par Léopold II, également appelé le roi bâtisseur ce, en partie avec de l'argent venant de l'État indépendant du Congo.

Peut-on donc vraiment parler d'enrichissement personnel ou plutôt d'identification d'un souverain à son pays, même si Léopold II n'était pas un monarque absolu? Son souhait était peut-être de devenir un monarque absolu, auquel cas investir dans ce pays aurait été une manière de prendre un certain pouvoir ou une certaine place. D'autant plus que, comme l'a rappelé M. Dujardin, Léopold II avait la volonté de marquer l'existence de la Belgique par rapport aux pays voisins, qui avaient tous une colonie.

D'ailleurs, dans le livre de Jean Stengers, il apparaît clairement de ses écrits en tant que prince, à l'époque, qu'il était vraiment obnubilé par le fait que la Belgique avait besoin d'une colonie pour exister sur la scène internationale. Au vu de tout cela, je me demande si on ne doit pas justifier ou faire l'éloge, mais si on doit vraiment parler d'enrichissement personnel comme s'il s'agissait d'une personne qui n'avait pas cette fonction-là à l'époque.

Monsieur Oosterlinck, vous avez dit que des archives personnelles de Léopold II avaient été détruites. Lesquelles exactement, et par qui? Pourrions-nous avoir plus de précisions à cet égard?

Selon vous, quel aurait été le contenu de ces archives si nous avions pu les consulter?

Le président: Merci Madame Gilson. Avant de passer la parole à M. Briers, je vais céder la parole à M. Defossé pour ce que nous appelons ici au Parlement un fait personnel.

U merkt dat verschillende leden de discussie hier

graag onderling aanvatten.

Fait personnel Persoonlijk feit

Guillaume Defossé (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je voudrais simplement ajouter une petite précision, parce que je crois que notre collègue n'a pas été attentive lorsque j'ai posé la question. La question s'adressait précisément à l'ensemble du panel. J'ai cité M. Godfroid, qui était le premier à prononcer le mot "génocide", mais je demandais justement aux autres d'éclairer ou de compléter ce terme-là, car je considère qu'il s'agit d'un point suffisamment important pour qu'on obtienne un éclairage scientifique.

Avec tout le respect que j'ai pour M. Godfroid, celui-ci n'est pas historien. Raison pour laquelle j'ai posé la question à l'ensemble du panel. Je ne voudrais pas qu'on déforme ma question initiale.

Nathalie Gilson (MR): Je suis ravie de vous avoir donné l'occasion de faire cette précision. Finalement, nous abordons la question en posant tous les deux la même question à l'ensemble des orateurs. Merci.

Jan Briers (CD&V): Ik dank de sprekers. Ik wil eerst en vooral mijn excuses aanbieden. Ik was te laat omdat ik een zieke collega moest vervangen. Ik heb dus enkel vragen voor professor Dujardin en de heer Godfroid.

Professor Dujardin, in 2009 vond u dat er nog heel wat archiefvondsten dienden te worden ontsloten teneinde een oordeel te kunnen vellen over alle aspecten van het optreden van Leopold II. Zowel op internationaal vlak als op het vlak van de geschiedenis van Congo Vrijstaat is er sinds 2009 op een correcte manier verder gewerkt aan de rol van de administratie ter plaatse en aan de oorzaken en gevolgen van de onvoldoende controle op hun optreden. U laat uitschijnen dat dit feit een impact heeft gehad op de rol van Leopold II en de verantwoordelijkheid die hij nam. Begrijp ik dat goed?

In het boek *Léopold II - Entre génie et gêne*, waarvan u medeauteur was, toonde Jan Vandersmissen aan dat het koloniale avontuur beter voorbereid was dan men dacht. Kunt u dat wat meer toelichten?

U zei dat België minder investeerde in Congo dan Nederland in de Nederlandse kolonies. Bestaat er meer informatie over de investeringen van andere landen in hun kolonies en hoe wij ons daartoe verhouden?

Mijnheer Godfroid, kunst en literatuur slagen er steeds in om feiten om te zetten in emoties, indrukken en belevenissen. We proberen dat mee te nemen tijdens al onze hoorzittingen, want we vinden dat belangrijk. De beelden van fotografen als Alice Seeley Harris spelen een belangrijke rol in de bewustwording van wat er gaande was en in de uiteindelijke veroordeling van wat gebeurde. Heeft uw zoektocht door de vele archieven die u raadpleegde voor uw boek ook geleid tot bewijsstukken à décharge van de koning, zowel als persoon als als verantwoordelijke voor zijn bewind?

Marco Van Hees (PVDA-PTB): Monsieur le président, je remercie les aux différents intervenants pour leur exposé très intéressant. Le premier point serait pour moi de quantifier et de qualifier les crimes qui ont été commis dans l'État indépendant du Congo. Certains évaluent les pertes humaines à des millions. Un consensus des historiens existe-t-il sur une fourchette du nombre de pertes humaines? Comment qualifier ces crimes? Le terme génocide revient souvent. M. Godfroid a cité ce terme et je crois que, dans un article, M. Oosterlinck parlait de crime génocidaire. S'agit-il de notions différentes?

Dans le rapport de nos experts, on cite l'historien anthropologue Maarten Couttenier, qui estime que la convention de 1948 sur le génocide a opté volontairement pour une interprétation plus restrictive de la définition de génocide, justement pour exclure les violences commises pendant la colonisation en général. Que pensez-vous de cette théorie?

Que pensez-vous de cette thèse reprise dans le rapport des experts: "En tant que système, le colonialisme constitue déjà en soi une forme de violence et il n'y a pas de colonialisme possible sans violence"?

Quand on passe de l'État indépendant du Congo à la colonie belge, des différences importantes se marquent-elles? Passe-t-on d'un système monstrueux à la huitième merveille du monde? Je caricature, bien sûr. Comment juger ce passage de l'un à l'autre? Y a-t-il des différences importantes entre les deux, ou la même logique opère-t-elle?

Peut-on mesurer l'enrichissement que Léopold II a retiré de l'exploitation du Congo? Sur toute la période, peut-on dire qu'il a investi autant et retiré autant de revenus? Quid de ce que la Belgique a payé et des revenus post-mortem? S'il y a eu des investissements dans des sociétés coloniales, ces sociétés continuent à fournir des dividendes.

Dispose-t-on de chiffres à ce propos?

Si on considère que le patrimoine de la Donation Royale a été financé par l'exploitation du Congo, est-il illégitime que cette organisation, de gestion publique mais servant à mettre une partie des gains à disposition de la famille royale, continue aujourd'hui ce système au bénéfice des successeurs de Léopold II? Donation Royale est-elle légitime actuellement? Est-ce un titre de dette odieuse que la Donation Royale?

On a tendance à passer rapidement de Léopold II à Baudouin, et à fermer la parenthèse entre les deux. À entendre M. Dujardin, on a un peu l'impression de deux Baudouin: docteur Baudouin et *Mister* de Saxe-Cobourg. Quand on regarde le rôle de Baudouin, par rapport à Lumumba, qui est le premier premier ministre élu du Congo, la haine de la famille royale vis-à-vis de ce premier ministre n'est pas un secret. Ludo De Witte, dans ses ouvrages, estime que Baudouin porte une part de responsabilité dans cet assassinat. Il est un acteur de cet assassinat ou, en tout cas, un observateur actif, avec d'ailleurs une volonté du gouvernement de tempérer l'expression du roi sur ces faits. Le roi parle un peu trop franchement et pas assez sous couvert. Partagez-vous ce point de vue concernant l'implication de Baudouin?

Plus récemment, Ludo De Witte s'est penché sur l'assassinat de Rwagasore, qui est un peu le copier-coller au Burundi de ce qu'il s'est passé au Congo quelques mois plus tôt. C'est aussi un premier premier ministre élu qui se fait assassiner, avec une implication belge. Là aussi, il y a le rôle de Baudouin, qui prend la défense de l'assassin de Rwagasore. C'est assez surprenant comme attitude. Avez-vous des éléments sur ce dossier?

Enfin, sur cette période, peut-on mesurer, au moment de l'indépendance, si la famille royale avait des intérêts dans les actions et les sociétés coloniales au Congo? On parle souvent de la Société générale de Belgique, qui était quand même un acteur important lors de la colonisation belge.

Concernant Albert II, M. Dujardin disait qu'il avait été muet, mais avant d'être roi, le prince Albert déclare quand même que la crise du Congo incombe à un seul homme: Patrice Lumumba, qui est à nouveau la cible de la famille royale. Peut-on dire que la conception de la famille royale, via cette haine envers Lumumba, renforce une volonté de maintenir une forme de domination ou d'exploitation du Congo dans le cadre de l'indépendance? Ce sera un projet néocolonial qu'on retrouve synthétisé dans cette fameuse

formule du Général Janssens "Avant l'indépendance = après l'indépendance".

Concernant la dette – là, je me retourne en particulier vers M. Oosterlinck - quelle est la proportion de la dette qui est reprise par le Congo en 1960? Connaît-on les montants? Si j'entends bien vos explications, on a une dette qui est clairement odieuse contractée à l'époque de l'État indépendant du Congo. Mais ce serait plus compliqué sur la période coloniale. Comment tranche-t-on? Quelles sont les pistes pour avancer dans cette question? Notamment selon les estimations du Pr. Bullens, on sait quand même que dans les dernières décennies de la colonie belge, le taux de profit est particulièrement élevé. C'est notamment le cas des sociétés minières, mais aussi des autres sociétés. Selon son expression, c'est exceptionnel.

Cela pèse-t-il dans le caractère odieux de la dette? Ici, on peut dire que la dette est contractée par des instances publiques. Mais ce sont les instances privées qui en tirent profit. J'ai l'impression que cela n'enlève rien au caractère odieux de la dette, au contraire! Comment s'en sort-on pour avancer dans cette qualification? Cela engendre également des implications pratiques sur la dette actuelle du Congo. Ce n'est donc pas juste un débat théorique. Si on considère que la dette de l'État indépendant du Congo est odieuse et, si j'ai bien compris, est reprise par la colonie belge, elle se retrouve dans la dette de 1960. On pourrait donc dire qu'on a déjà une dette clairement odieuse, sans compter l'autre partie.

Enfin, je sors de l'histoire et j'ai une question concernant les cours d'histoire en secondaires. Pensez-vous que ceux-ci accordent une place suffisante à l'histoire coloniale, avec une approche adéquate?

Vicky Reynaert (Vooruit): Ik wil de sprekers namens mijn fractie ook hartelijk bedanken voor hun toelichting. Er zijn al heel wat vragen gesteld door mijn collega's. Ik zal het kort houden.

Professor Oosterlinck, in uw studie hebt u het over het onderzoek van Leopold II naar hoe men een kolonie zo winstgevend mogelijk kan maken en de technieken die hij gebruikte om de media te manipuleren en mensen aan te klagen voor smaad als ze over de wreedheden in het gebied rapporteerden.

Deze feiten geven duidelijk aan dat Leopold II wist wat er in het gebied gebeurde. Professor Dujardin heeft dat ook bevestigd. In hoeverre liggen de schuld van de wreedheden, de intensiteit ervan

en de duur ervan bij koning Leopold II? Ik zal dezelfde vragen aan professor Dujardin stellen. U zei dat hij niet het nodige heeft gedaan om het systeem te stoppen en de personen, verantwoordelijk voor de wreedheden, te straffen.

Professor Oosterlinck, u schreef ook dat het in de praktijk de Congolezen waren die de schuld van Leopold II afbetaalden. Kunt u toelichten hoe dat precies gebeurde? Kunnen en moeten we dat vandaag nog goedmaken? Hoe zou dat exact moeten gebeuren?

U schreef ook dat het moeilijk is om exacte cijfers te geven over de financiële situatie van Congo Vrijstaat door een gebrek aan beschikbare documenten. Geloof u dat er nog nuttige documenten zijn die meer duiding kunnen geven en die op dit moment nog niet openbaar zijn? Zijn er bepaalde archieven die publiek toegankelijk zouden moeten worden gemaakt?

U hebt ook een artikel geschreven over de getuigenissen van George Washington Williams en Willam Sheppard, die het hebben over een holocaust tegenover de Congolese bevolking en misdaden tegen de menselijkheid. We hebben daarover vorige week een debat gevoerd. Denkt u dat deze wreedheden een genocide moeten worden genoemd? Of is een andere term nodig?

Professor Dujardin, u had een minuut om tien jaar geschiedenis uit te leggen. U hebt het heel kort gehad over de spijtbetuiging van koning Filip over Congo. Wat is het belang van die spijtbetuiging? Is dat volgens u voldoende? Ik weet dat u historicus bent, maar u hebt het volledige onderzoek gedaan, dus ik wil graag uw mening horen.

Mijnheer Godfroid, waarom praten volgens u de Belgen niet graag over Congo, België en het wrede koloniale verleden? Hoe denkt u dat uw boek ontvangen zou worden mocht dit vandaag gepubliceerd worden in plaats van in 2013? Is het maatschappelijk debat rond Congo veranderd volgens u?

Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen): Professor Oosterlinck, het stuk over de schulden van de Congo Vrijstaat vond ik wel interessant. Welke politieke gevolgen kunnen wij daaraan nu nog verbinden? Valt daar iets recht te zetten? Is er een link traceerbaar tussen de schulden van Congo Vrijstaat die België heeft overgenomen en de schulden die door de onafhankelijke staat Congo werden overgenomen? Of is dat moeilijk te traceren en te kwantificeren?

Professor Dujardin, u sprak over uitspraken van

individuelle koningen en de verschillende benaderingen die ze soms ook hadden. Is er voor u een lijn wat betreft de monarchie als instituut? Is daar een bepaalde continuïteit? En zo ja, op welk vlak? Het gaat dan over het Paleis, de monarchie en eventueel zelfs de entourage van koningen, die gelijk is gebleven gedurende toch een aantal jaren.

Kim Oosterlinck: Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vous remercie pour vos questions. Je ne m'attendais pas à ce qu'elles soient si nombreuses et détaillées. Je préciserai d'emblée que ce dont je ne parlerai pas, c'est ce pour quoi je n'ai pas de réponse pertinente. Cela ne veut pas nécessairement dire que je n'ai pas d'opinion. Cela signifie que je n'ai pas travaillé sur le sujet. Ma limite, en tant que scientifique, est ce sur quoi je travaille. Je ne commencerai pas à parler de ce qui dépasse mon domaine de compétences.

Sur la question de la distinction claire entre les ressources personnelles et les ressources coloniales pour Léopold II est extrêmement floue. Cette question est récurrente. Plusieurs d'entre vous me l'ont posée. On a vraiment une grande difficulté à distinguer ce qui est de l'enrichissement personnel de ce qui relève de l'utilisation abusive de fonds. Je pense que c'est dû à une volonté délibérée du roi. Ce n'est pas dû à un accident de l'histoire. Je pense que l'opacité a été voulue. Quand on crée des fondations, cela devient compliqué de voir ce qui se passe derrière. C'est important de le garder à l'esprit. Léopold II déclarera toute sa vie, qu'il a commencé avec un certain montant de fortune et qu'il a fini sa vie avec le même montant. "Il ne s'est rien passé entre temps, je vous rassure!". On a du mal à le croire! Mesurer ce que la famille royale a pu gagner est extrêmement compliqué. Nous n'en avons pas la capacité. Je pense que nous trouverons des informations contradictoires en fonction des hypothèses et des analyses faites.

Par exemple, les dettes émises par l'État indépendant du Congo: À partir du moment où une partie des dettes n'arrivent jamais sur le marché, qu'elles sont utilisées par le roi pour son propre profit et que l'on n'a pas d'idée de leur ampleur alors qu'elles ne sont vraiment émises, c'est extrêmement compliqué de distinguer ce qu'il a pu utiliser réellement, ce qu'il a pu donner à d'autres et ce qui finalement n'a jamais été émis et qui, en fait, n'existe pas vraiment.

Sur ce point il est important d'être assez clair. Des estimations existent. À titre, personnel, pour avoir creusé l'écheveau, c'est compliqué. Je ne me prononcerai pas à ce sujet ni sur l'état actuel de la

fondation: je ne l'ai pas analysée. Je me suis arrêté à la période historique. Cela fera un sujet d'études extrêmement intéressant et idem pour la Dotation Royale.

Mais là encore, il est question de portefeuilles et de parvenir à récolter l'information. Quand on demande l'évolution du montant que l'on aurait, aujourd'hui, sur la base d'un portefeuille du passé, cela dépend des hypothèses que l'on émet sur l'allocation de ces portefeuilles.

Si jamais l'on parvient à l'idée d'une réparation financière, arriver à quantifier les montants est extrêmement compliqué. Je prends l'exemple d'un autre cas sur lequel j'ai travaillé: les emprunts russes répudiés en '17. En 2000, lorsqu'on arrive à un accord pour la France, en fonction des hypothèses sur les placements que l'on aurait faits en '17. On trouve des valeurs qui vont de un à mille pour la même obligation.

Dans l'ordre des choses et cela répond à certaines questions, il y a plusieurs façons de voir le problème. Il y a le niveau juridique (la question des dettes odieuses). Deux exemples l'évoquent: Cuba en 1898 et un cas au Costa Rica en 1923. La littérature existe, mais l'application réelle du concept des dettes odieuses, de manière pratique, est limité. Par rapport à la question qui m'était posée, ce que j'ai mis en référence dans une défense académique. Mais c'est un sujet extrêmement vif, sur lequel il y a beaucoup de publications pour l'instant. D'un point de vue juridique, je pense que l'élément n'est pas aussi fort que ce que l'on pourrait le penser.

Il y a un élément éthique sur lequel l'argumentation est assez forte. Commencer à regarder les implications financières pour une réparation symbolique ou financière n'a de sens que si l'on se positionne d'abord sur l'éthique.

Pou moi, cela se passe en trois phases: La première est le niveau juridique (je pense que c'est compliqué); la deuxième, le niveau éthique, c'est votre rôle; troisièmement, dès qu'éthiquement, on se dit qu'il faut faire quelque chose, il faut faire des analyses plus financières.

Sur la question des rendements éventuels, il faut aller voir les travaux de Frans Buelens qui fait des analyses à long terme et qui montrent qu'effectivement, c'est très rentable.

Sur la question de la convention de prêt entre la Belgique et l'État indépendant du Congo, il faut comprendre (un de mes anciens doctorants a travaillé sur le sujet) qu'il y a quatre moments où la

Belgique peut reprendre le Congo. Il y a d'abord cet emprunt en 1890 avec un emprunt assez bizarre finalement (près de 25 millions) en échange du droit d'être remboursé ou d'acquérir la colonie. C'est une sorte d'option réelle. En termes financiers, c'est extrêmement bizarre. Mais pourquoi pas? Une première possibilité anticipée a eu lieu en 1894-95 pour voir si l'on ne pouvait pas déjà le faire parce que la colonie était en difficulté. Ensuite, en 1900, puis il y a eu finalement la reprise finale.

Est-ce que le fait que la Belgique ait prêté de l'argent à l'État indépendant du Congo transforme cette dette en dette odieuse? C'est beaucoup plus compliqué que cela, car la décision de prêter vient de l'État belge. La Belgique décide démocratiquement de prêter cet argent. On peut imaginer qu'il y a eu des pressions, mais c'est malgré tout décidé démocratiquement et puis le Congo en fait ce qu'il veut. Je ne suis pas sûr que l'on puisse faire le lien directement à ce niveau-là. Sur l'usage qu'en fait le Congo, c'est autre chose. Mais je suis plus perplexe sur la question de la dette odieuse que l'État belge aurait créée.

J'en viens à la question relative au coût pour la Belgique. En économie, on distingue deux types d'exploitation. Il y a tout d'abord le "bandit stationnaire", qui est là pour piller le pays mais qui développe le pays à long terme. Il y a ensuite le bandit qui ne fait que passer, autrement dit une économie qui consiste essentiellement en du pillage. Son objectif est de piller, il ne s'intéresse pas au long terme.

Si je devais qualifier le Congo de Léopold II, il s'agirait selon moi d'un *roving bandit*, autrement dit d'un bandit qui vient et qui s'en va. Dans la colonie belge – et c'est ce qui explique aussi la question des dettes partiellement odieuses –, je pense qu'on peut imaginer qu'il y a une volonté de développer le pays, même si cela dépend des appréciations de chacun. On n'est donc pas du tout dans le même type de configuration et dans la même vision à plus long terme. Je pense qu'on peut analyser cette question de la façon dont le Congo est exploité sous cet angle-là.

Je profite de ma présence pour parler de quelque chose que je connais, même si la question ne m'était pas directement adressée. Il s'agit de la question de la corruption de la presse et des articles passionnants de Vincent Bignon et Marc Flandreau, qui montrent qu'il existait une économie de la corruption en France au début du XX^e siècle. Quand je prends l'exemple des emprunts russes, on observe une corruption quasiment générale de toute la presse française au début du XX^e siècle,

notamment parce que les lois relatives à la diffamation sont moins fortes en France qu'au Royaume-Uni, par exemple. On commence alors à voir l'apparition de journaux dont l'objectif principal est de faire du chantage et de faire d'horribles révélations si on ne leur donne pas de l'argent.

Je pense qu'il s'agit de toute une économie de la presse qui pourrait s'appliquer à la Belgique, même si le phénomène est moins marqué qu'en France. À ma connaissance, cela n'a pas été analysé en détail.

Il y a également la question sur la volonté d'une élite de récupérer les fruits du Congo lorsqu'il devient une colonie. Le lien entre élite financière et colonie a déjà été dénoncé assez tôt. Une fois de plus, à l'époque, c'est le Parti ouvrier belge qui signale qu'une partie importante des parlementaires est impliquée, des parlementaires qui sont suffisamment nombreux pour avoir un poids politique au Congo. Je pense que cela mérite d'être creusé. *Le Peuple* publie notamment une liste des parlementaires concernés. Je n'ai pas analysé cela mais je sais que cette liste existe. La critique avait déjà été faite à l'époque. Je pense donc que cela vaudrait la peine de creuser davantage.

Est-il légitime de demander que la dette soit reprise par la collectivité si on part du principe qu'il s'agit d'une dette odieuse? Ou s'agit-il d'une dette personnelle? Si on suit une doctrine de dette odieuse stricto sensu, cela devient la dette du dictateur, et il n'y a donc, a priori, pas de raison que la dette soit reprise par la collectivité. Bien évidemment se pose la question de l'enrichissement personnel par opposition au développement de la Belgique. Là, c'est compliqué. Je ne vais pas creuser le sujet, mais il s'agit, d'une certaine manière, de l'utilisation de ressources dans un objectif qui n'a pas été nécessairement demandé par les autorités belges ou approuvé par le Parlement, qui est mis devant le fait accompli et qui devra ultérieurement payer la facture.

Indépendamment de l'avis personnel qu'on peut avoir sur le développement de la ville d'Ostende ou de Bruxelles, le processus démocratique est clairement contourné, ce qui pose des questions sur la responsabilité réelle de la Belgique. Je ne mets pas en cause la volonté de Léopold II, je pose simplement la question de la responsabilité. Je ne suis pas persuadé que la Belgique doive le faire collectivement.

On m'a posé une question sur les archives. Certains auteurs expliquent que Léopold II lui-

même a détruit une partie de ses archives. Je pense qu'il existe des archives bancaires et des archives liées au monde financier, mais je n'ai pas de types d'archives en tête. C'est un point qui mérite d'être creusé, mais je pense que beaucoup de choses n'existent plus.

Sur la question du génocide, je ne me prononcerai pas car ce n'est pas ma spécialité.

J'en viens à présent à la question de la dette odieuse. Il s'agit de la proportion de la dette reprise par le Congo, comme le montrent les chiffres que j'ai présentés. Cette dette s'élève à 23 milliards en francs congolais, à 11 milliards en devises et garanties par la Belgique et à 10 milliards en devises et non-garanties.

(remarque hors micro)

Pour le Congo, effectivement!

Si on considère que les dettes sont odieuses et qu'elles sont transmises à la Belgique, qui accepte de les reprendre, il n'y a pas de raison qu'elles ne soient plus odieuses en 1960. Il faut quand même se rendre compte qu'une partie substantielle de ces dettes est éteinte, car la dette a été remboursée au fil des ans. On n'a pas recréé des dettes de l'État indépendant du Congo. C'est la raison pour laquelle j'évoquais, dans mon exposé, la question de savoir s'il fallait réfléchir ou non aux intérêts payés sur les dettes. D'habitude, on a tendance à "évacuer" cette question des dettes odieuses, parce qu'il n'y a personne à qui on demandait le paiement des intérêts. Ici, on pourrait se poser la question.

Vient ensuite la question des modalités pratiques relatives au paiement des dettes et de la partie qui paie les dettes. De manière assez générale, on tente de séparer clairement tout ce qui concerne l'État indépendant du Congo – le Congo belge en fin de compte – de la Belgique. On tente vraiment de scinder les deux budgets, de ne pas mélanger l'un et l'autre, ce qui explique que les ressources de la colonie sont censées être payées par la colonie. Il y a eu une exception durant l'entre-deux guerres, lorsque la Belgique est venue au secours de sa colonie. D'un autre côté, le reste du temps, je pense qu'on peut clairement affirmer que les dettes sont payées par la colonie elle-même.

En ce qui concerne le suivi politique de ce qu'on pourrait faire ou de ce qu'on fait maintenant, il y a plusieurs dimensions possibles. Soit on considère qu'une partie de ces dettes est odieuse, qu'elle n'aurait pas dû être payée par le peuple congolais et que, d'une manière ou d'une autre, on doit

déterminer si c'est la Belgique ou la famille royale qui en a profité. Il s'agit là d'un travail de grande ampleur. Soit on opte pour une approche plus analytique de la période coloniale. Vous me posez une question sur les dettes – partiellement – odieuses, mais la question essentielle est "quelle est l'utilisation des fonds?". Il faut une analyse *ex post* pour comprendre quels ont été les investissements productifs pour le pays et aujourd'hui considérés comme tels par le pays proprement dit.

On peut, *a priori*, considérer qu'utiliser de l'argent public pour construire un hôpital est un investissement public intéressant pour la population. Toutefois, dans le même rapport que vous avez cité à plusieurs reprises, j'ai déjà expliqué que, pour une partie de la population, et en tout cas pour les rédacteurs du rapport, on considère que même des routes – qui sont généralement considérées comme des éléments d'infrastructure positifs – ne sont pas nécessairement considérées comme positives sur place. Cela pose donc la question de savoir si, même ces éléments-là, on veut les compter ou pas. Il s'agit d'une sorte de comptabilité extrêmement complexe.

Il y a donc soit une voie d'identification spécifique – on essaie de comprendre, pour chacune des dettes, quelle a été la réalisation faite grâce à ces financements, et on essaie de voir si c'est légitime ou pas –, soit une voie plus générale. Il s'agit alors d'opter soit pour une approche extrême qui consiste à repartir à zéro et à effacer la dette, soit pour une partition des dettes, avec d'autres moyens. Je n'ai pas de solution clé sur porte à proposer, mais il s'agit de pistes à explorer. Je vous remercie.

Vincent Dujardin: Merci pour toutes vos questions précises et intéressantes. J'aurais envie de répondre à presque tout, mais je crains de dépasser mon temps de parole imparti. Vous m'arrêtez si je dépasse.

Concernant la première question – l'argent du Congo après Léopold II –, c'est très compliqué à établir. Mon collègue vient de le dire. Je n'ai moi-même pas étudié précisément la question. J'ai accompagné un doctorat où c'était suffisamment traité pour savoir que le sujet est extrêmement compliqué. D'une part, les archives ne sont pas toutes conservées et d'autre part, Léopold II avait beaucoup camouflé les choses.

Concernant la donation royale, selon moi, on ne saura jamais quelle part vient de l'argent privé de Léopold II. N'oublions pas que Léopold II avait une

fortune privée qu'il va utiliser partiellement seulement pour investir au Congo. Puis, il y a l'argent venu du Congo. Où l'argent du Congo est-il allé après? Je n'en sais rien et en tout cas, je n'en connais pas les proportions. Il y a certainement une part dans la donation royale, mais à quel pourcentage, je ne le sais pas. En effet, on sait suffisamment de choses pour dire que l'argent du Congo n'a pas seulement été dans la donation royale. Le Roi a aussi fait des investissements en Chine. De l'argent a aussi été transféré vers ses filles et beaucoup d'argent a été transféré à l'État belge, mais pas en premier lieu pour être bienveillant à l'égard de celui-ci. La motivation de Léopold II était de déshériter ses filles. Il ne voulait pas que l'argent reste dans la famille pour éviter que ses filles en héritent et que l'argent bascule vers l'étranger – par le mariage de ses filles. L'argent n'est pas resté dans la famille royale. C'est certain.

On connaît d'ailleurs les montants des avoirs, qui ont été rendus publics par le Roi Albert II. On connaît le montant du testament de Léopold III, mort en 1983. Quand vous connaissez ces montants – ceux rendus publics en tout cas –, vous voyez bien que cela n'a rien à voir avec ce qui a pu être gagné au Congo. On se fait quand même une idée de la situation quand on regarde le doctorat que j'évoquais avant. On évoquait les 25 millions d'investissements. Il y a effectivement une rentabilité d'enrichissement personnel de Léopold II, mais elle n'est pas restée dans la poche de Léopold II vu qu'il a voulu l'utiliser pour l'embellissement de la Belgique.

Vous avez raison, madame, quand vous dites que chez Léopold II, il existe une confusion entre Léopold II l'homme et Léopold II le Roi. La monarchie et la Belgique forment un tout. C'est aussi pour cette raison qu'il voulait laisser à ses héritiers la possibilité de bénéficier des immeubles de la donation royale par exemple. Dans le don à la Belgique, c'est explicitement écrit, et c'est contraignant, c'est pour l'héritier. Cela ne sert pas seulement aux membres de la famille royale, cela peut être mis en location. C'est tout de même quelque chose qui est quelque peu documenté, même si cela restera, à mon avis, assez imprécis.

Léopold II a-t-il ordonné de commettre les exactions? Non. Comme je l'ai évoqué, peut-être un peu trop rapidement, Léopold II n'a jamais demandé que des exactions soient commises. Il a même demandé qu'elles cessent, comme Jean Stengers l'a d'ailleurs écrit, il y a longtemps. Toutefois, comme je l'ai précisé, la difficulté réside dans le fait qu'il continuait à recevoir des appels en faveur de la rentabilité et qu'il n'a pas agi de façon

suffisamment drastique et ferme, pour que ces exactions cessent effectivement. Dès lors, sa responsabilité en ce sens est engagée, surtout en tant que monarque absolu. Cela me semble très clair et incontestable.

Léopold II et la religion. Léopold II n'était pas un pilier d'Eglise. Vous avez raison, il était bien content d'aller chez les jésuites parce qu'il avait besoin d'eux pour assurer la présence de Belges au Congo, mais aussi pour éviter que le Congo ne tombe aux mains d'étrangers. Il fallait donc des Belges et des missionnaires. N'oubliez pas qu'au début, Léopold II éprouvait des difficultés à assurer la présence de Belges au Congo. Je vous ai communiqué des chiffres à ce sujet.

Léopold II a demandé à plusieurs reprises aux jésuites de se rendre au Congo, et ceux-ci ont d'abord refusé. Le roi fait une deuxième tentative, ensuite une troisième. C'est ainsi que Van Hencxthoven arrive finalement au Congo et que les missions auront une présence importante. J'imagine que vous aurez une session consacrée aux missions, et les personnes qui ont étudié la question vous l'expliqueront mieux que moi. Ces missions ont joué un rôle dans le Congo léopoldien et ont parfois dénoncé des exactions, et ce assez rapidement (Van Hencxthoven, notamment, mais votre rapport cite souvent Arthur Vermeersch, un autre jésuite).

Vous avez également des missionnaires qui n'ont pas dénoncé ces exactions tout de suite ou publiquement parce qu'ils étaient patriotes, ou encore parce que l'État indépendant du Congo leur donnait un rôle, notamment par rapport aux missions protestantes, et ce facteur pouvait également jouer.

J'en viens à la question sur Léopold III et la politique d'exploitation capitaliste. Il a effectivement tenu ces propos et il a été applaudi sur les rangs de l'extrême gauche au Parlement. C'est évidemment un petit clin d'œil quand on connaît la suite du règne de Léopold III et la question royale. À ce moment-là, plus il regardait à gauche, plus il suscitait de l'enthousiasme. Mais il a effectivement dénoncé cela.

Quels sont le rôle, le positionnement et les pouvoirs des Rois? En ce qui concerne Albert I^{er} et Léopold III, il faut avouer que l'on ne sait pas tout. On connaît les dénonciations, mais il n'y a jamais eu une seule étude sur ce qu'ils ont écrit au ministre pour autant que ces écrits existent et sur ses réponses – il faudrait reprendre toute la correspondance du palais.

Nous sommes davantage documentés sur cette magistrature d'influence en ce qui concerne le roi Baudouin, du moins c'est un peu plus étudié même si là aussi il reste beaucoup à faire. C'est un peu plus connu sur la Seconde Guerre où là j'ai évoqué le fait que l'on a fait le contraire de ce que le roi Léopold III voulait, ce qui montrait bien que nos monarques étaient constitutionnels. Quels sont leurs pouvoirs? Ils exercent une magistrature d'influence. Mais on l'a vu avec Baudouin, il dit quatre fois au premier ministre qu'il faut mieux préparer l'avenir du Congo et faire cesser les discriminations, mais il n'obtient pas raison.

Bien sûr qu'il joue encore un rôle pour la nomination des gouverneurs, dans celui de la nomination du ministre des Colonies. Mais parfois, il échoue. Voici un exemple. Un tournant dans la fonction royale porte justement sur le Congo, en 1960. Le roi Baudouin est très découragé de voir ce qui s'est passé après 1960. Il est fâché de la façon dont le gouvernement a préparé l'indépendance. Il veut révoquer le gouvernement de Gaston Eyskens. Le roi nomme et révoque ses ministres. Il essaye de le faire et a déjà convoqué Paul-Henri Spaak et Paul Van Zeeland pour les faire premier ministre et ministre des Affaires étrangères dans un nouveau gouvernement qui soutiendrait l'indépendance katangaise. À ce moment-là, c'est la sécession katangaise. Le Roi a été katangais à un moment donné. Spaak et Van Zeeland pensent que c'est une bonne idée "pour sauver ce qui peut encore l'être". À ce moment-là, Baudouin échoue parce qu'Eyskens refuse de s'effacer!

Le Roi veut faire des choses, mais en ce qui concerne le roi Baudouin, sur aucun dossier – ce que je peux développer si vous le voulez – il n'a mené de politique personnelle. Il a exercé une magistrature d'influence, parfois de façon très forte et volontariste sur les dossiers que vous avez évoqués et sur lesquels je reviendrai. Mais jamais, il n'a pratiqué de politique personnelle, c'est-à-dire qu'il aurait fait quoi que ce soit de contraire à ce que voulait son gouvernement et sans l'accord du premier ministre. Il avait trop le souvenir de la question royale et ses conseillers la lui ont d'ailleurs rappelée.

Par exemple, il veut révoquer Gaston Eyskens, il fait tout ce qu'il faut et convoque déjà Spaak et Van Zeeland. Il a déjà son premier ministre et son ministre des Affaires étrangères, mais il s'arrête. Il ne va pas jusqu'à le révoquer. Sur aucun dossier il n'a mené une politique personnelle, contre l'avis du gouvernement ou sans informer le gouvernement. Même sur les dossiers les plus sensibles, il y a eu un dialogue, que l'on connaît de plus en plus. Donc,

certainement une influence.

Alors, les deux rois Baudouin... Je n'ai jamais dit qu'il n'était pas paternaliste. Il avait une vision paternaliste, qu'on voit très clairement dans le discours du 30 juin. Quand il dit "Montrez-vous digne de la confiance qu'on vous a faite", c'est lui qui le dit et cela a été rédigé au palais. Je ne sais pas par qui, mais en tout cas il prononce cette phrase. Cela ne change pas le fait que le même homme voulait qu'il y ait l'indépendance au Congo, et qu'on prépare cette indépendance. Et je ne sais pas quel était son horizon. Quand, en 1950, il l'envisage, il est certain que ce n'était pas pour 1952. Je crois qu'en 1959, quand il lâche le mot "indépendance", il n' imagine jamais que ce sera pour le 30 juin 1960. Même au début de la table ronde, il ne l' imagine pas.

Cela ne veut pas dire, dans son esprit, que l'indépendance est pour 1952. Mais il est quand même avant-gardiste, volontariste. Il veut aller beaucoup plus loin que le gouvernement. Quand Van Bilsen, en 1955, pose la même question, il est parfois considéré comme un incivique parce qu'il a osé dire qu'en 1985, il faudrait que le Congo devienne autonome. Il n'a pas lâché le mot indépendance. Le Roi, c'est en 1950, et en 1955 il soutient Van Bilsen comme le montre toute la correspondance que j'ai évoquée.

En 1959, quid de la page 86 du livre... Cette affaire est en fait bien connue. Effectivement, le Roi pense à quelqu'un de sa famille pour jouer un rôle au Congo. Il pense à son père, le roi Léopold III. Pourquoi? Il a abdiqué. Baudouin trouve cela extraordinairement injuste. Il en veut au peuple belge, c'est pour cela qu'il ne sourit pas, sauf quand il arrive au Congo en 1955.

Le gouvernement a un petit problème: on est face à une dyarchie. Vous avez un Roi, un prince royal qui a 19 ans, qui habite avec son père qui est pour une politique de neutralité, contre l'intégration européenne, contre l'OTAN, contre le multilatéralisme dans lequel la Belgique s'est engagée depuis 1944.

Au fond, le gouvernement aimerait séparer le père du fils. Cette idée de vice-royauté au Congo arrangerait Baudouin parce que son père aurait un rôle, de nouveau. Cela réhabiliterait son père. Par exemple, le roi Baudouin n'a jamais voulu, avant 1983, qu'on change les selles et les monogrammes sur les chevaux de l'Escorte royale. Ils sont restés "LIII" jusqu'en 1983. Pour lui, le Roi, c'était son père. Cela vous montre l'attachement qu'il avait pour son père à ce moment-là, même s'il y aura une rupture entre Baudouin et Léopold III en 1960

et qu'ils ne se verront plus pendant des années.

Il pense vraiment à un rôle pour son père. Cela arrangerait bien le gouvernement aussi parce qu'au fond, il veut éloigner le père du fils, ce qui va se décider de manière douloureuse au moment du mariage du roi Baudouin. On va demander au roi Léopold III de quitter Laeken et d'aller à Argenteuil.

On peut donc donner des détails sur ce projet. Cela veut dire qu'en 1959, le roi Baudouin ne pensait pas à une indépendance telle qu'elle le sera le 30 juin 1960. J'espère que cela donne quelques éléments de réponse à votre question.

J'ai déjà évoqué le rôle constitutionnel du Roi. N'oublions pas que Léopold III n'a régné que six ans, des années au cours desquelles ont lieu la montée des périls, la montée du fascisme - avec le fascisme italien, le franquisme en Espagne et Hitler est là depuis 1933, la politique de neutralité, etc. L'État est accaparé par ces phénomènes et tente d'extraire la Belgique d'une nouvelle guerre qui arrive. Je pense que Léopold III est peu impliqué sur la politique coloniale à ce moment-là. Mais je ne le sais pas tout à fait précisément, parce qu'on n'a pas systématiquement tout revisité, mais on l'a tout de même plus fait que pour d'autres rois. Il me semble qu'on n'a pas trouvé de traces de choses substantielles à signaler.

En ce qui concerne les images positives de Léopold II, quelqu'un a posé cette question également. Je crois que l'explication est assez simple. En 1920, après la Première Guerre mondiale, ce n'est pas le moment de la critique, alors que la Belgique vient d'exprimer son sentiment national de façon si sonore. L'ennemi vient d'être battu. Le temps est à la gloire de la Belgique, au prestige. On est resté dans ce contexte jusqu'aux années 1950.

Il faut aussi souligner de nouveau le courage de Jean Stengers - de l'ULB -, qui du temps du Congo belge encore, a écrit ses premiers articles et qui revisitait justement ce côté "génial" du Roi - le "génie" du roi Léopold II.

Les historiens ont gardé cette image jusque dans les années 50. Mais pour ce qui concerne les manuels scolaires, il a fallu attendre les années 70 du côté flamand et plus tard du côté francophone pour que cela change.

Je profite de l'occasion pour vous remercier pour votre question sur l'histoire. Cela me permet de dire que vous avez raison quand vous dites qu'on néglige l'histoire coloniale dans l'enseignement en

Belgique parce qu'on néglige tout simplement l'histoire de notre pays. On constate certes une heureuse évolution dans la mesure où auparavant on n'étudiait peut-être trop la seule histoire de Belgique. Il n'était pas question de l'Europe, du monde avec une vision plus ouverte sur celui-ci. On assiste donc à une heureuse évolution. Mais dans l'enseignement libre plus que dans l'enseignement officiel, il y a vraiment un déficit en matière d'enseignement de l'histoire, des contenus. Les savoir-faire, c'est très bien, mais il ne faut pas oublier les contenus. D'ailleurs, les jeunes étudiants qui arrivent à l'université ne connaissent vraiment pas l'histoire de la Belgique. La plupart n'ont jamais entendu parler du Congo. Je pense ici à des sondages effectués auprès d'étudiants en droit: sur 450 en BAC1, beaucoup n'ont jamais entendu parler du passé colonial. Donc, si l'on veut favoriser la réconciliation, si l'on veut apaiser la mémoire, il faut, évidemment, passer par l'enseignement.

Vous allez me dire que je prêche pour ma chapelle, mais je regrette que, dans le cadre des nouvelles dispositions mises en œuvre, on va diminuer la place de l'histoire dans l'enseignement, mais aussi de la géographie. Ce sont des choix qui ont été faits. Le défi sera donc d'autant plus grand dans ce domaine.

Pour ce qui concerne le titre de l'ouvrage paru en 2009, à savoir *Léopold II - Entre génie et génie*, vous avez sûrement lu pourquoi nous avons choisi ce titre. C'est le roi Baudouin qui a parlé du génie du roi Léopold II, le 3 juin 1960. Cela permettait de dire que le roi Léopold II avait rarement été, jusque dans un passé relativement récent, présenté tel qu'il était vraiment. Au fond, c'est le Roi qui a été le plus caricaturé. Soit, il était question de l'image du roi bâtisseur, civilisateur et philanthrope et on taisait les exactions, soit, il était question de génocide ou d'holocauste. Je reprends ici les propos de Jean Stengers qui disait qu'il faut être plus nuancé. En effet, si on parle de génocide, il faut voir de quoi il s'agit et, à partir de là, on peut discuter. Mais les mots ont un sens. Si on parle de "génocidaire", il faut discuter de ce qui se trouve derrière ce terme. Pour ceux qui entendent ce mot, cela veut dire clairement qu'il y a eu la volonté d'éliminer physiquement des populations du seul fait qu'elles étaient congolaises. Ce n'est pas le cas.

C'est cela le sens que l'on comprend. Quand on parle de génocide, on désigne cela. Je parle plutôt de violence de grande ampleur dont Léopold II est responsable comme monarque absolu. C'est clair. Pourquoi de grande ampleur? Parce qu'au niveau du nombre de victimes... je ne l'ai pas étudié moi-

même, mais je fais référence ici aux travaux d'un collègue de l'UCL Jean-Paul Sanderson. Il a fait toute une thèse de doctorat sur cela. C'est vrai que ses travaux font autorité, je crois. En tout cas, j'ai vu Guy Vanthemsche de la VUB citer ces chiffres dans un article du *Standaard*. Ce sont des chiffres qui sont retenus. Il dit bien, évidemment, que l'on ne saura jamais dire, pour la simple et bonne raison qu'il n'y avait pas de recensement de population en 1885. Vous l'avez dit, madame, il y a des extrapolations de Stanley, extraordinairement imprécises. Cela, Jean Stengers en avait déjà fait la critique historique à la fin de sa vie. Sanderson a en effet pu mieux documenter cela encore et il en arrivait à la conclusion incertaine qu'il y avait eu une dépopulation au Congo qui s'élevait entre un et cinq millions. Il faudrait l'inviter pour qu'il vous l'explique lui-même.

Dépopulation, cela ne veut pas dire des morts. Cela ne veut pas dire qu'on a tué entre un million et cinq millions de personnes. Il faut bien faire la distinction. Cela veut dire qu'il y a eu une dépopulation qu'on évalue entre cinq cent mille... pardon, il avait d'abord dit cinq cent mille, et cinq millions. Cela fait quand même une énorme fourchette. Je crois qu'il avait dit, mais il faudrait lui demander parce que je lui fais peut-être dire des choses qu'il n'a pas dites, qu'il était plus proche d'un million que de cinq, mais il ne disait plus cinq cent mille. Il faudrait lui demander. Je n'ai pas préparé la question donc je le dis de mémoire.

Cette dépopulation était due à des déplacements forcés de population, donc à des épidémies plus facilement répandues, à une baisse de la fertilité pour toute une série de raisons. Vous avez aussi la partie expéditions punitives. Et là, vous avez des morts. Pour exemple, quand vous trouvez dans les archives, au palais royal... on incendiait des villages parce qu'ils n'avaient pas produit assez de caoutchouc. Ça, ce sont des expéditions punitives qui comptent parmi les moments les plus terribles de ces exactions. Et là vous avez des morts provoqués volontairement, parce que c'était punitif, pour n'avoir pas produit assez de caoutchouc. Vous voyez ce que je veux dire?

Les chiffres de un million à cinq millions, c'est une dépopulation; ce ne sont pas des gens qu'on a tous tués, même si ce fut pour une part le cas. Chiffrer cela plus précisément, personne ne saura jamais le faire. Vous me direz que cela reste fort vague; mais il n'est pas possible d'être plus précis faute de source et, c'est lui qui devrait vous l'expliquer, et peut-être corriger ce que je viens de vous dire de façon un peu rapide et improvisée.

Les autres monarques ne sont pas des monarques

absolus. Victoria, c'est la grande différence.

Je n'ai pas répondu à votre question demandant si j'ai évolué. En 2009, je restais très enthousiaste du livre de Jean Stengers. Je reste très enthousiaste. Pour moi, il a eu les bonnes intuitions, et il les a eues avant beaucoup d'autres. Bravo pour son travail! Vraiment, j'aurais aimé être capable d'avoir cette même vision des choses, déjà à l'époque. Il a fait un travail absolument remarquable.

Bien sûr, il y a des choses qui ont, depuis, apporté des nuances. Ce que j'ai dit, par exemple, sur la façon dont le Roi a réagi aux exactions - qu'il n'a pas suffisamment réagi -, c'est aujourd'hui mieux documenté, encore, que ce que Jean Stengers avait fait. Même si Jean Stengers avait déjà bien mesuré les choses à cet égard. Mais nous avons plus, par rapport à cela.

J'ai évolué par rapport à Baudouin aussi. Même quelque chose que j'ai écrit en 2019 n'est plus à jour. Par exemple, sur la commission Lumumba, justement, les experts ont fait un travail remarquable, qu'ils ont signé ensemble. Cela signifie qu'il y avait un vrai consensus. Ils ont signé ce rapport à quatre. Cela le rend d'autant plus fort. Je l'utilise aussi dans mes cours de critique historique. C'est un travail dont je reste admiratif. Mais il est vrai que c'était il y a 20 ans, et qu'il y avait des archives qui n'étaient pas disponibles, qui le sont maintenant, et qui conduiraient à amender certaines conclusions.

Je vous donne un seul exemple. Ils pensaient avoir toutes les lettres de Weber à Baudouin. Ils n'avaient pas toutes les lettres de Weber à Baudouin. Ils pensaient qu'il y avait des problèmes de transmission d'informations entre le Roi et le gouvernement, et ils se demandaient donc si le Roi n'avait pas réservé des informations. Mais depuis, on sait par des archives privées, notamment de ministres, qu'il y avait quand même eu telle et telle rencontre à telle et telle date, ce qui pourrait changer la perspective.

J'en ai d'ailleurs parlé, une fois, avec un des experts de cette commission, notamment de tout le travail que Pierre Harmel avait fait, qui était au gouvernement en 1960-1961. Il avait écrit 30 pages, si je me souviens bien, pour voler au secours de son ami le roi Baudouin. Il ne serait pas content, s'il était toujours là, que je l'appelle son "ami". Mais c'est vrai qu'ils étaient très proches et que le Roi avait une grande confiance en lui.

Il a fait un travail absolument remarquable, justement, de critique historique des travaux des experts, qu'ils n'ont à ma connaissance jamais

reçu, alors qu'il l'avait envoyé au président de la commission à l'époque. Les experts n'ont jamais pu réagir auprès de Pierre Harmel par rapport à cela. Il serait intéressant de faire dialoguer des experts avec ce travail qui avait été fait; plus les nouvelles archives dont on a connaissance.

En ce qui concerne Rwagasore – l'époque de Baudouin –, j'ai un peu étudié la question en 2007, il y a quinze ans. Je n'ai pas encore publié. J'ai vu les archives des Affaires étrangères à ce sujet, les papiers Spaak. On avait à l'époque interrogé Étienne Davignon qui était un personnage clé parce que c'est lui qui est allé négocier le jour de Noël 1961. Il est parti là-bas, sacrifiant sa fête de Noël, justement pour encore arranger certains points compliqués.

Quand vous dites qu'il a voulu défendre les assassins de Rwagasore, je ne sais pas si je vous fais dire ce que vous n'avez pas dit mais j'imagine que vous voulez dire que le Roi voulait leur donner la grâce. Je ne sais pas si c'est cela que vous visiez. C'est vrai qu'il voulait leur accorder la grâce. Dans les papiers auxquels je fais allusion, il y a trois ou quatre interventions du palais, donc des lettres du roi Baudouin à Paul-Henri Spaak, les réponses de Paul-Henri Spaak, des lettres d'André Molitor à Paul-Henri Spaak. C'est très intéressant parce que du coup, on voit très bien l'argumentaire des uns et des autres quand on les lit intégralement.

Cela fait apparaître très clairement que Spaak et le roi Baudouin étaient d'accord sur le fond, à savoir qu'en Belgique, on appliquait de moins en moins et même on ne voulait plus appliquer la peine de mort et qu'au Congo par exemple, le roi Baudouin avait essayé, déjà en 1953, si je me souviens bien, en disant au gouvernement qu'on ne pouvait plus appliquer de peine de mort. Il a écrit à Spaak : "Nous, on ne le fait plus pour les inciviques chez nous. On a toujours commué en peine à perpétuité." Il y a donc tout ce débat avec Spaak, qui est d'accord avec le Roi.

Là où il y a une divergence de vue, et c'est ainsi que Spaak va demander au Roi de céder et de permettre l'exécution, c'est que Spaak a peur des répercussions là-bas. Il dit qu'il a un problème de conscience. Davignon dit la même chose. "On avait un problème de conscience", le même que le Roi mais on a dit au Roi qu'il fallait passer outre ce problème de conscience parce qu'on aurait pire s'ils n'étaient pas exécutés. Le roi Baudouin a donc accepté de signer l'arrêté royal refusant la grâce après avoir effectivement insisté à trois, quatre reprises, à la faveur d'une documentation qui existe mais qu'il faut lire intégralement pour pouvoir

se rendre compte de sa motivation profonde qui n'est donc pas de protéger les assassins de Rwagasore.

S'agissant du roi Philippe, il est en effet important que cette reconnaissance ait lieu. Doit-il se répéter, ajouter un paragraphe, présenter des excuses et pas seulement de profonds regrets, me dites-vous? Là n'est pas mon job. On peut observer ce qui s'est fait à l'étranger. Vous avez sans doute regardé – parce que c'est une question importante pour vous – ce que Macron a fait en France et écouté ce qu'il a dit à ce sujet. Je ne sais pas s'il faut agir différemment. En tout cas, il importait que le Roi s'exprime, parce que jamais un chef de l'État ne l'avait fait publiquement en tant que Roi à ce point. Albert I^{er} ne l'avait jamais fait, Léopold III non plus... Enfin, si, au Sénat, mais en tant que prince. C'était déjà quelque chose, mais cela n'allait pas aussi loin que le roi Philippe sur le plan de la reconnaissance.

Cette politique de la reconnaissance était absolument nécessaire pour développer une politique de la promesse et de l'engagement – je paraphrase Macron. Il fallait d'abord reconnaître les faits pour pouvoir collaborer ensemble aujourd'hui. J'imagine que, s'il retourne un jour au Congo, il pourrait être opportun qu'il redise quelque chose, mais ce n'est pas mon job non plus. Mais de la sorte, quelque chose serait dit sur place aux Congolais. Cela pourrait contribuer à apaiser la mémoire.

Pour le reste, la question des conséquences de l'enrichissement au Congo sur la monarchie est souvent revenue. Sur le plan des réparations belges, il s'agit d'un problème beaucoup plus général pour notre pays, puisque toute la Belgique a profité du Congo. Quand on se promène avenue de Tervuren, au Parc du Cinquantenaire ou à Ostende, en d'autres endroits... Les entreprises et les particuliers qui ont bénéficié de la richesse du Congo – et qui n'avaient certes pas une importance majeure dans le PIB belge en 1960 – ont néanmoins représenté des sommes considérables sur l'ensemble de la période. Durant la période coloniale du Congo belge, l'exploitation est restée extraordinairement problématique. Savoir ce que Belges et Congolais peuvent entreprendre ensemble pour relever les défis communs du moment est une question qui vous appartient, ainsi qu'au gouvernement.

J'ai sans doute oublié certaines questions, mais voilà déjà quelques éléments.

Le président: Vous pourrez revenir après, sans problème. Merci, professeur Dujardin.

Marcel-Sylvain Godfroid: Monsieur le président, la première question portait sur les Noirauds. Qu'est-ce que c'était? Tout cela est un peu perdu dans les brumes du passé pour moi car c'est de l'histoire ancienne. Comme je vous l'ai dit, je ne me préoccupe plus du Congo actuellement.

Dans mon souvenir, les Noirauds, c'était une société de bienfaisance qui avait été mise sur pied par des bourgeois de Bruxelles. Je suppose qu'ils faisaient cela aussi pour s'amuser. Ils se costumaient, ce qui était très courant, par exemple aux États-Unis, dans le music-hall où on se travestissait en noir. Eux avaient repris la même chose, sauf qu'ils ajoutaient un chapeau haut-de-forme et une fraise blanche qui faisait, j'imagine, ressortir le noir. Ils collectaient dans les rues de Bruxelles. Je crois que c'était au moment du carnaval. Ils entraient dans les cafés. Ils allaient récolter de l'argent et ils versaient le produit de leur quête, je crois, aux crèches ou aux orphelinats. Je ne sais pas. C'était pour les enfants.

Cela a subsisté et je ne sais même pas si cela subsiste... Cela m'étonnerait à l'époque du *wokisme* que cela subsiste actuellement. Je n'en sais rien. Mais cela a subsisté très longtemps car je me souviens avoir vu des photos du roi Philippe costumé en Noiraud, quand il était prince. Il a donc aussi participé aux quêtes. C'est tout ce que j'en sais.

Vous m'avez aussi parlé de l'espèce d'efflorescence des arts à l'occasion de l'exposition de 1897. Il ne faut pas oublier que l'exposition était une opération de relations publiques de Léopold II. Comme vous l'avez dit, beaucoup de gens ne s'intéressaient pas au Congo et il voulait leur montrer toutes les possibilités qu'il y avait et en même temps les divertir, divertir le public. Il avait donc demandé à des artisans de haut niveau, comme l'orfèvre Wolfers, par exemple, de réaliser des œuvres qui étaient exposées dans les différents pavillons. À cette époque, c'était un peu le style "palmier", les efflorescences, l'Art nouveau, etc.

Je pense également à la maison de van Eetvelde qui était – je parle sous votre contrôle – le chef de l'administration congolaise, de l'État du Congo, une espèce de premier ministre de l'État indépendant du Congo. Il avait fait construire par Horta une splendide maison à l'avenue Palmerston qui existe toujours et qu'on visite d'ailleurs. À l'époque, la Belgique était très riche non pas à cause du Congo encore à cette époque-là mais à cause de la révolution industrielle. Une bourgeoisie très très riche se créait. Tous ces gens consommaient et les

arts se développaient en même temps. Ce qui me frappe, c'est qu'on ne regardait pas beaucoup vers la France ou vers l'Allemagne. La Belgique se considérait comme un pays à part entière, un pays qui était plus développé que les autres en Europe. On avait donc une espèce de fierté d'être belge. C'est ce qui ressort de mes lectures de l'époque.

Vous aviez une troisième question. Je ne m'en souviens plus. La propagande. Vous en avez touché un mot. Je n'ai pas de preuve que les journalistes aient été achetés mais comme vous l'avez dit, c'était très répandu à l'époque. Il suffit de voir le film qui est sorti en France, il n'y a pas longtemps, sur les illusions perdues de Balzac où dans le milieu de la presse français, tous les journalistes se faisaient acheter. On achetait des informations ou on procédait par chantage, etc. Il n'y a pas de raison que ce fût différent en Belgique. Il est avéré qu'il y avait un bureau de presse qui alimentait les journaux. Il y avait le fait aussi, j'imagine, que les journaux ayant un petit tirage en Belgique, parce que la population n'est pas très étendue, avaient plus de difficultés à subsister, bien que les journaux étaient beaucoup plus lus à l'époque.

Monsieur m'avait posé une question sur Alice Seeley Harris. Il se fait que peu après la publication de mon livre, je suis allé voir une exposition au musée de l'esclavagisme à Liverpool. Il y a un très beau musée de l'esclavagisme là-bas. Ils organisaient justement une exposition des photos d'Alice Seeley Harris. Qui était-ce? C'était la femme d'un missionnaire anglais qui était au Congo. Pour partir au Congo, à l'époque, on avait de petits box Kodak, je ne sais plus comment on les appelait. Tout le monde pouvait photographier. Ce n'était plus ces gros appareils qu'on devait transporter, etc. On pouvait avoir son petit appareil photographique. Pas tout le monde mais les gens qui avaient les moyens de se le payer.

Cette femme était donc partie en Afrique, au Congo, avec son mari et elle avait pris un petit appareil Kodak. Ils faisaient régulièrement des conférences en Angleterre pour récolter de l'argent. Ils photographiaient des girafes, les animaux. Pour les gens qui n'avaient jamais vu cela, c'était très spectaculaire. Ils récoltaient ainsi pas mal de sous dans toutes les salles de spectacle où elle projetait ses photos. Un beau jour, en Afrique, elle a vu arriver un Congolais qui transportait les mains de son fils dans une feuille de bananier. Elle l'a photographié avec les mains du fils. C'est une photo très célèbre parce que c'est une des premières photos qui a sensibilisé les foules à ce qu'il se passait au Congo, du moins

dans les pays anglo-saxons, d'abord en Angleterre. Elle a photographié ce père avec les mains de son fils. Il lui a expliqué qu'une bande de soudards avait débarqué. C'était naturellement des noirs, des Congolais qui étaient employés par les officiers blancs. Je ne pense pas que les officiers blancs eux-mêmes procédaient à des massacres – je n'ai pas l'impression – mais ils envoyaient leurs hommes les commettre.

Et donc, elle est retournée, elle a fait plusieurs photos, d'ailleurs, de gens mutilés. Beaucoup, beaucoup. Elle est retournée en Angleterre et elle a projeté ces photos-là. Cela a fait une campagne incroyable pour l'époque, contre Léopold II. D'ailleurs, je suis frappé encore, parce que j'avais discuté avec le conservateur du musée à Liverpool. Il me disait combien en Angleterre on gardait vivace le souvenir de Léopold II. Il était considéré... et c'est valable aussi pour les États-Unis, pour le peu que j'en connaisse. J'ai un ami qui a été journaliste là-bas. Il est retraité comme moi, et il m'avait envoyé, quand j'ai publié mon livre, un petit livre. Il est destiné aux écoles, d'ailleurs la collection, l'édition, c'est Scholastic. Ils ont publié une série de petits manuels comme ça, sur les grands tyrans de l'histoire: Néron, Napoléon, Staline. Et qui figure parmi les monstres de l'histoire? Léopold II. *Butcher of the Congo*. Boucher du Congo, voilà comment on l'appelle. Et on a bien mis *greedy*: cupide. Et on explique pour les enfants ou les ados, je suppose, tout ce qu'il a fait, avec des caricatures etc. C'est pour vous dire quelle est l'image de Léopold II à l'étranger.

J'espère que j'ai répondu à votre question. Donc cela a été une des premières fois où l'image a été utilisée, ce qui est devenu extrêmement courant. Cette photo du père congolais avec les mains de ces enfants, c'est à mettre au même niveau que la petite fille au Vietnam, qui court brûlée. Toutes les grandes photos, c'est du même ordre.

Madame, vous m'aviez demandé si mon livre serait mieux accueilli aujourd'hui. Je suis bien incapable de vous répondre. Quand il est sorti, j'ai fait quelques petites conférences dans des bibliothèques et j'ai remarqué quand même que, en tous cas à cette époque, Léopold II était encore très très apprécié par beaucoup de Belges. Parce que souvent à la fin de mon intervention, on venait me dire: "Oui c'est très bien ce que vous avez dit sur Léopold II, il a commis des atrocités. N'empêche, c'était un grand Roi". Beaucoup ont gardé cette image. Moi-même, dans mon milieu. J'ai grandi dans un milieu très modeste dans une petite ville des Ardennes, et ma famille était extrêmement catholique et extrêmement monarchiste. D'ailleurs, j'ai donné ces

caractéristiques à mon héros. Léo Dover c'est moi, comme Mme Bovary c'était Flaubert, toutes proportions gardées. Chez moi, il n'était pas question de remettre en question Léopold II. Évidemment, c'était dans les années 50-60.

Ma sœur, par exemple – pour citer un cas personnel – a été extrêmement fâchée quand j'ai publié le livre. Elle a dit qu'elle était honteuse d'avoir un frère qui avait écrit un livre pareil. On ne disait pas ces choses-là! C'est pour vous dire que, si j'en juge d'après mes petits-enfants qui sont dans le secondaire, les jeunes ne connaissent pas le Congo, comme vous l'avez dit. Pour eux, le Congo, c'est vraiment de l'histoire ancienne. Je trouve cela triste, car vous savez tous que si on ignore son histoire, on est condamné à la revivre. L'histoire a tendance à se répéter. C'est vraiment triste.

Il faut néanmoins préciser que, parfois, des livres dont on ne parle pas dans la presse ont quand même du succès parce que le bouche à oreille fonctionne. Cela tient également à la qualité du livre. Je n'ai pas la prétention de dire que mon livre n'a pas marché parce qu'on a fait un black-out sur lui. Peut-être qu'il n'a pas les qualités nécessaires. Peut-être que s'il s'agissait vraiment d'un bon livre, les lecteurs l'auraient lu! Je reste quand même modeste.

J'espère avoir répondu à toutes les questions, merci beaucoup encore de m'avoir reçu.

De voorzitter: Mijnheer Godfroid, bedankt voor uw antwoorden op de vele vragen.

Vraagt nog iemand het woord?

Guillaume Defossé (Ecolo-Groen): Messieurs, je vous remercie d'avoir pris soin de tenter de répondre dans la mesure du possible et de manière détaillée à toutes les questions qui ont été posées.

Je me rends compte – je fais ici également mon *mea culpa* – qu'on n'a absolument pas parlé aujourd'hui du Rwanda et du Burundi. Or, même s'il n'y avait pas de relation en tant que telle entre ces pays et Léopold II, j'imagine qu'une relation s'était quand même créée entre la monarchie et le royaume du Ruanda-Urundi de l'époque. Peut-être aurais-je posé la question de savoir si vous aviez ou pas connaissance de cette relation. Mais il serait quand même important de le préciser à un moment ou un autre.

Cela dit, j'avoue que je ressens une certaine frustration – et je ne suis certainement pas le seul – après avoir entendu vos réponses notamment

concernant la donation royale et de l'impact de l'exploitation du Congo sur la fortune actuelle de la monarchie et de la donation. On sait qu'il y a des effets. On sait qu'il y a une injustice, un détournement, une escroquerie même, mais on ne dispose pas des chiffres qui permettraient de réparer en s'assurant que la justice aura été correctement rendue. C'est très frustrant, mais ce n'est pas une raison pour abandonner toute idée de réparation, bien au contraire. Il va falloir creuser la question, même si c'est difficile. En effet, la justice doit pouvoir s'appliquer, même avec un tel effet retard.

Pour ce qui concerne Léopold II en particulier, sa responsabilité paraît claire. Ce n'est pas vraiment une surprise. S'il n'a pas donné des ordres directement, comme vous l'avez dit, il savait et il n'a rien fait, voire il a renforcé les conditions pour que se développent encore les exactions. Comme on ne peut pas séparer l'homme de l'artiste, on ne peut pas séparer l'homme du Roi qui a lui-même allégrement mélangé la partie privée et la partie liée à sa fonction. Il faut que cet aspect puisse être remis en question.

Monsieur Godfroid, j'avoue que j'ai un peu sursauté quand vous avez dit qu'aucun blanc n'avait commis de massacres. Il a été prouvé que des officiers blancs ont commis des massacres de masse. Il a été prouvé que des femmes et des enfants ont été pendus parce qu'ils n'avaient pas ramené la quantité de caoutchouc nécessaire. Ces documents existent.

Monsieur le professeur Dujardin, je vous rejoins évidemment sur la question de l'enseignement. Il est dommage qu'on ne parle pas de la question. J'ai moi-même très peu entendu parler de celle-ci quand j'étais étudiant. On ne parlait quasiment pas des colonies. Comme ce fut sans doute le cas de tous dans cette salle, on m'a servi la soupe du Roi bâtisseur, du grand Roi qui a construit la Belgique, etc., sans jamais parler des exactions, ni d'où venait l'argent. On doit changer cela et le modifier.

J'entends votre réponse concernant le génocide. Selon vous, il n'y a pas de génocide. Vous avez parlé de violence de grande ampleur. J'avoue que ces termes me semblent un peu faibles. Au regard du nombre de morts, on peut penser qu'il y a eu génocide, sans qu'on le fasse exprès ou par inadvertance. Je ne sais pas si je peux utiliser ce terme. Mais l'ampleur des dégâts est quand même assez frappante. Quoi qu'il en soit, il n'est pas question de cette qualification, et heureusement d'ailleurs.

Monsieur Dujardin, vous avez dit que vous aviez

de nouvelles informations sur l'assassinat de Lumumba et que les recommandations n'auraient pas été les mêmes. Dans quel sens auraient, selon vous, été ces recommandations aujourd'hui? La responsabilité, par exemple, du roi Baudouin aurait-elle été plus ou moins exposée?

Je suis désolé, monsieur le président, de relancer un tour de questions.

De voorzitter: Geen probleem.

De heer Van Hees vraagt ook het woord.

Marco Van Hees (PVDA-PTB): Rapidement, car il y a de nombreux sujets sur lesquels nous pourrions rebondir. Malheureusement, je dois partir.

Sur la dette et sur sa qualification, il y a quand même un élément. Imaginons que nous ayons une dette de 100 et que l'exploitation du Congo ait fourni 1 000 aux sociétés coloniales! Il me semble que c'est un peu indu une dette dans ce cadre-là à partir du moment où l'exploitation a été telle sur ce pays. Je pense que l'on ne peut isoler la dette sans voir toute l'exploitation au profit de sociétés privées.

Quant aux injonctions contradictoires ou paradoxales de Léopold II, lorsqu'il dit qu'il ne faut pas commettre d'exaction mais qu'il faut lui rapporter tel rendement, on peut se demander quelle injonction prime. J'ai l'impression que poser la question, c'est y répondre! Pour la forme, "pas d'exaction mais exiger un certain profit", c'est obliger à commettre des exactions. Je ne peux pas le savoir. Cachez ces exactions que je ne saurais voir!

De voorzitter: Geachte sprekers, wenst u nog te reageren op deze laatste vragen van de parlementsleden?

Vincent Dujardin: Je n'ai pas dit que j'aurais proposé d'autres recommandations. J'ai dit que ce qu'on a écrit à propos du rôle du Roi Baudouin, par rapport à l'affaire Lumumba, devrait être amendé. C'est cela que j'ai dit.

Je peux vous donner un exemple. Mais je vais avoir besoin d'une heure juste pour cette question. Un jour, j'espère écrire là-dessus, et je vous donnerai tous les éléments. Mais juste un point que j'ai dit tantôt, rapidement: le fait que les experts n'avaient pas toujours trouvé trace d'informations importantes que le Roi avait reçues par le colonel Weber, et qu'ils n'avaient pas trouvé trace de rendez-vous, de transmission de ces informations au gouvernement, est un élément

important dans leurs conclusions.

Justement, sur la base de la nouvelle documentation disponible, cette affirmation-là, par exemple, devrait être nuancée. Voilà un exemple. J'en ai d'autres. Par exemple, la lettre de Weber du 29 janvier 1961, ils ne l'avaient pas non plus. C'est une lettre importante.

Je ne vais pas vous encombrer avec cela maintenant. Un jour, j'espère détailler un peu plus à ce sujet.

Le **président**: Merci, professeur. Cela suffit-il pour vous, monsieur Defossé?

Guillaume Defossé (Ecolo-Groen): Tout à fait.

De **voorzitter**: Wij beëindigen deze vergadering. Ik dank alle sprekers nogmaals voor hun waardevolle inbreng. Ongetwijfeld zal de reflectie een weerslag hebben op het finale rapport dat onze commissie dient op te stellen.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 17.05 uur.

La réunion publique de commission est levée à 17 h 05.